

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN PHILOSOPHIE**

**PAR CLÉMENT LORANGER**

**L'ÉTHIQUE BIOCENTRIQUE  
DE PAUL W. TAYLOR**

**FÉVRIER 2006**

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

# L'ÉTHIQUE BIOCENTRIQUE

## DE PAUL W. TAYLOR

Par Clément Loranger

*La vie tend vers le très court, certes.*

*Cependant, elle s'entête à travers la mort du vif,  
mais elle ne se succède que par éphémères singularités.*

Michel Serres

*...rien n'est assez frêle, rien n'est assez faible, assez imparfait,  
négligeable enfin au regard du commun  
qui ne puisse être le principe de grandes opérations.*

Giordano Bruno

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION .....	4
CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DU LIVRE <i>RESPECT FOR NATURE</i> .....	10
1.1 Introduction.....	10
1.2 Les notions essentielles .....	10
1.3 Le point de vue biocentrique.....	14
1.4 L'attitude de respect à l'égard de la nature.....	22
1.5 Conflits entre les intérêts humains et ceux des autres êtres vivants .....	30
1.6 Conclusion .....	39
CHAPITRE 2 - L'INDIVIDUALISME BIOCENTRIQUE.....	41
2.1 Introduction.....	41
2.2 Les critiques de l'individualisme biocentrique.....	42
2.3 Réponses possibles de Taylor à partir de <i>Respect for Nature</i> .....	54
2.4 Taylor révise certaines de ses idées sur l'individualisme biocentrique.....	62
2.5 Nos réactions face aux critiques de l'individualisme biocentrique .....	64
2.6 Conclusion .....	71
CHAPITRE 3 - L'ÉGALITARISME BIOCENTRIQUE .....	72
3.1 Introduction.....	72
3.2 Les critiques de l'égalitarisme biocentrique.....	73
3.3 Réponses possibles de Taylor à partir de <i>Respect for Nature</i> .....	84
3.4 Nos réactions face aux critiques de l'égalitarisme biocentrique .....	91
3.5 Conclusion .....	97
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	98
BIBLIOGRAPHIE.....	100

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier mon directeur, M. Pierre-Yves Bonin, pour son soutien chaleureux et son éclairage judicieux. J'ai eu de plus la chance de recevoir les conseils de MM. Paul Warren Taylor et Holmes Rolston, III, qui m'ont fourni de précieux documents. En outre, ma reconnaissance va à ma compagne Monique pour ses encouragements et son assistance précieuse. Enfin, je remercie ma fille Denise et Mme Louise Asselin pour leur aide.

## INTRODUCTION

### Une œuvre importante et méconnue

Une éthique de l'environnement non anthropocentrique est-elle possible? Quelle en serait la meilleure forme théorique et pratique? Paul Warren Taylor a tenté de répondre à ces questions en centrant l'attention philosophique sur la valeur propre de chaque être vivant. Cela lui a permis d'élaborer une éthique biocentrique qu'il appelle lui-même « éthique du respect de la nature ». Il en a présenté une version complète dans son ouvrage devenu un classique de l'éthique de l'environnement : *Respect for Nature, A Theory of Environmental Ethics* paru aux Etats-Unis en 1986<sup>1</sup>.

Cet ouvrage a été assez mal accueilli et l'appellation « biocentrique » sera le plus souvent péjorative dans les débats de l'éthique contemporaine. Pourtant Taylor n'a pas renoncé à l'essentiel de ses principes ni à sa position radicale en faveur du respect des sujets moraux non humains. Il appert que son œuvre constitue un élément incontournable de la réflexion sur les relations morales que l'être humain entretient avec les milieux naturels et les êtres vivants qui en font partie.

En dehors du cercle restreint des spécialistes de la philosophie environnementale ou des experts en éthique appliquée, Paul Warren Taylor est à peu près inconnu. Le plus souvent, l'histoire de la philosophie de langue française ignore totalement l'éthique environnementale et encore davantage Paul W. Taylor ! D'ailleurs, aucun de ses textes n'a été traduit en français. Dans le contexte actuel marqué par l'appauvrissement de la

---

<sup>1</sup> Les références seront données à partir de la réimpression de 1989.

biodiversité, la déforestation et l'épuisement des ressources halieutiques à l'échelle planétaire, pour ne mentionner que certains aspects de la situation déplorable des rapports que l'être humain du XXI<sup>e</sup> siècle entretient avec les êtres vivants, il nous semble pertinent d'examiner attentivement les idées de Taylor. Nous pourrions peut-être nous inspirer des idées neuves, bien que très éloignées des intuitions les mieux partagées, de l'éthique de Taylor. Mais avant d'établir un fondement justificatif plus élaboré de l'intérêt de la pensée taylorienne, il convient de présenter brièvement son auteur.

### **Vie et carrière de Taylor**

La vie de Paul W. Taylor est simple. Essentiellement celle d'un universitaire qui a enseigné la philosophie pendant quarante ans à New York. Il a développé une passion pour l'ornithologie, ce qui a contribué à orienter sa réflexion vers les questions environnementales. Taylor est né à Philadelphie (Pennsylvanie) le 19 novembre 1923. À l'occasion de la Seconde Guerre mondiale, il a fait partie des *Marines* de 1943 à 1946. Par la suite, il a suivi le cursus complet de ses études à l'Université de Princeton, où il a obtenu son doctorat en philosophie en 1950. Sa thèse portait sur les jugements de valeur. À partir de ce moment, l'éthique est devenue son domaine de recherche universitaire et de publication.

Jusqu'en 1990, l'éthicien a dispensé des cours au Brooklyn College de l'Université de la Ville de New York (C.U.N.Y.). Avant de devenir un penseur reconnu en matière

d'éthique environnementale, il a publié quelques livres influencés par la philosophie analytique et traitant de métééthique. Mentionnons pour débutter *Normative Discourse* (1961) et *The Moral Judgment: Reading in Contemporary Meta-Ethics* (1963). Ont suivi *Problems of Moral Philosophy: An Introduction to Ethics* (1967) de même que *Principles of Ethics: An Introduction* (1975). En outre, Taylor a écrit une quinzaine d'articles pour des revues des pays anglophones.

Le philosophe américain a raconté comment il est venu à l'éthique environnementale dans un texte écrit en mai 2003 resté inédit<sup>2</sup>. Entre 1960 et 1980, il s'est adonné à l'observation des oiseaux dans plusieurs pays. Cette activité l'a conduit à la conviction qu'il fallait protéger les habitats des animaux sauvages. Durant cette période, en 1970, a eu lieu Le Jour de la Terre. Un nouveau courant de pensée, l'éthique environnementale, est né aux États-Unis pendant que Taylor préparait son livre *Respect for Nature*. Plus tard, en 1979, la revue *Environmental Ethics* a été créée. Elle a constitué le fer de lance de l'éthique environnementale et Taylor est devenu membre de son comité de rédaction.

C'est dans cette revue qu'il a fait paraître « The Ethics of Respect for Nature<sup>3</sup> », véritable coup d'envoi de son biocentrisme. Ont suivi quelques articles pour étayer l'égalitarisme biocentrique auquel il donnera une forme définitive en 1986 dans son

---

<sup>2</sup> Le projet d'une édition chinoise de *Respect for Nature* a été l'occasion pour Taylor de rédiger une préface sollicitée par deux professeurs de l'Institut de Philosophie de l'Académie des sciences sociales de Pékin. L'auteur a eu l'amabilité de nous autoriser à recourir à cette préface inédite "PREFACE: Author's comments and reflections concerning Respect for Nature on the occasion of the publication of this translation." (2003)

<sup>3</sup> Réédité par Hargrove en 1992.

ouvrage principal *Respect for Nature*. Depuis lors, Taylor est devenu un incontournable de la philosophie environnementale.

## L'intérêt de l'œuvre de Taylor

Mais pourquoi s'intéresser à la pensée de Paul Taylor? Premièrement, parce que notre expérience dans le monde de l'éducation et l'observation de l'évolution des mentalités en ce qui concerne la crise environnementale nous ont conduit à un certain pessimisme en ce qui concerne le discours dominant sur l'environnement. L'éducation relative à l'environnement nous paraît insuffisante : la diffusion des idées de Taylor pourrait y changer quelque chose.

Le discours dominant sur l'environnement est centré sur la pédagogie de la peur et sur un certain pragmatisme. Il escompte faire peur quant aux menaces qui pèsent sur l'environnement ou bien faire croire que sa sauvegarde nous procurera des bénéfices supérieurs aux sacrifices consentis. En deux mots craindre le pire pour nous ou bien simplement agir de façon pratique dans notre intérêt. À notre avis, ce discours a montré son inefficacité : le catastrophisme n'a pas changé les mentalités, les sonnettes d'alarme ne sont plus prises au sérieux. Les écologistes ont trop souvent crié au loup sans que les gens constatent des dangers concrets. De même, l'utilitarisme à la petite semaine n'a convaincu que ses auteurs. Nos concitoyens, avertis des avantages de la protection des milieux naturels, ont choisi quand même les plaisirs immédiats du mode de vie qui provoque leur détérioration. Bref, l'éducation à l'environnement est un échec.

À l'opposé, l'éthique du respect de la nature ne soulève ni menaces ni promesses mais requiert simplement une nouvelle forme de conduite solidement appuyée sur la rationalité, l'information scientifique et le sens du respect pour ce qui possède de la valeur.

Deuxièmement, ce qui nous incite à porter attention à la pensée taylorienne est la qualité philosophique de cette pensée. Nous voulons dire que la théorie proposée est assez élaborée et conforme aux standards de la pensée éthique la plus rigoureuse. Son système de règles éthiques par exemple respecte l'ensemble des conditions formelles et matérielles que s'imposent les meilleures théories de notre époque. Nous sommes en présence d'une pensée mûrie, sérieuse, conceptuellement précise et rationnellement argumentée, loin des élans écologistes, des slogans politiques et des bonnes intentions.

Troisièmement, l'attribution d'une valeur inhérente à chaque être vivant peut renforcer la motivation à respecter les milieux naturels à un moment de l'histoire humaine où celle-ci fait cruellement défaut. En effet, pourquoi protéger les milieux naturels alors que les catastrophes annoncées ne sont que des hypothèses aux effets lointains ou imperceptibles? Ou bien pourquoi changer notre mode de vie en ne se basant que sur des calculs coût-bénéfice ressortissant de la saine gestion de l'environnement alors que les façons de faire actuelles procurent tant de plaisirs et de satisfactions honnêtes? Il nous manque un recours solide aux valeurs de respect, de justice, de maîtrise de soi et le biocentrisme de Taylor peut y remédier. Par-dessus tout, Taylor fait découvrir qu'il y a quelque chose de précieux dans toute vie et que toute vie

est quelque chose de précieux<sup>4</sup>. Pour cette seule raison, nous pourrions être en droit d'espérer que l'approfondissement de la pensée de Taylor pourra contribuer au renforcement des motivations morales et politiques favorables à une vie plus belle, plus juste et plus digne au sein de la biosphère.

Quatrièmement, il faut porter attention à la pensée de Taylor parce que l'étude de l'éthique environnementale nous entraîne dans un renouvellement du questionnement éthique. Elle devient l'occasion d'un réexamen, d'une redéfinition de ce qu'est une valeur, des caractéristiques de ce qui a de la valeur, de la composition de la communauté morale, du statut de l'agent et du sujet moral, de la nature humaine versus la nature du vivant. De façon ultime, l'étude de la pensée taylorienne favorise une révision des notions de justice, de devoir et de droit.

## **Plan du mémoire**

La première partie de ce mémoire sera consacrée à la présentation du livre *Respect for Nature*. La deuxième partie abordera les principales critiques dont l'individualisme biocentrique a été l'objet. Enfin, la troisième partie portera sur les principales critiques de l'égalitarisme biocentrique.

---

<sup>4</sup> Callicott (1995) p. 4. L'attribution d'une valeur intrinsèque à la nature entraîne une différence pratique cruciale : le fardeau de la preuve passe des épaules des environmentalistes à celles de ceux qui sont prêts à sacrifier la nature au nom d'autres valeurs.

# CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE *RESPECT FOR NATURE*

## 1.1 INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous allons présenter les principaux éléments de la théorie de l'éthique environnementale que Taylor a avancée dans *Respect for Nature*. Tout d'abord, nous définirons certaines notions essentielles. Puis nous exposerons le point de vue biocentrique. Suivront des explications sur l'attitude de respect à l'égard de la nature. Enfin, nous traiterons des conflits entre les intérêts des humains et ceux des non-humains.

## 1.2 LES NOTIONS ESSENTIELLES

### *La nature sauvage*

La théorie taylorienne ne s'applique qu'à la nature sauvage. Taylor définit la nature sauvage comme l'ensemble des milieux qui n'ont pas été altérés par l'action humaine ou bien, s'ils l'ont été, ont pu revenir d'assez près à leur état initial. À titre d'exemple, mentionnons la toundra ou les forêts des montagnes et les déserts.

### *L'approche non anthropocentrique*

Selon l'approche non anthropocentrique, l'homme n'est plus le centre d'intérêt et les autres êtres ne sont plus considérés uniquement selon leur valeur utilitaire ou instrumentale. Tous les êtres vivants doivent être considérés pour leur valeur propre.

Taylor veut rompre avec l'approche anthropocentrique selon laquelle l'être humain est supérieur aux autres êtres vivants et ne les considère que selon leur valeur utilitaire.

### *Le biocentrisme*

Taylor utilise le terme biocentrisme pour indiquer que tous les êtres vivants méritent le respect. Le terme « biocentrisme » désigne l'éthique environnementale non anthropocentrique telle que Taylor la conçoit.

### *Sujet moral et agent moral*

La communauté morale est composée de sujets moraux, c'est-à-dire d'êtres qui sont l'objet de devoirs moraux. D'autre part, parmi les sujets moraux, ceux qui sont dotés de rationalité et de responsabilité, soit les êtres humains adultes et raisonnables, sont des agents moraux. Ainsi les agents moraux, en plus d'avoir des devoirs à l'égard des autres agents moraux, en ont à l'égard de ceux qui ne sont pas des agents moraux, c'est-à-dire les enfants, les personnes sans autonomie mentale, les animaux et les plantes, parce que toutes ces entités possèdent leur bien propre et leur valeur inhérente.

### *Le bien propre d'un être vivant*

Le bien propre d'un être vivant correspond à l'ensemble des conditions essentielles à son épanouissement, incluant sa reproduction. Il comprend ce qui est bon pour lui ou favorable à son bien-être ou sa croissance naturelle. Par exemple, une

certaine quantité d'eau fait partie du bien propre de certaines plantes. La notion de bien propre recouvre l'ensemble des caractéristiques appropriées à l'état normal d'un organisme vivant. C'est le contraire de ce qui lui fait du tort ou l'empêche de vivre conformément à sa structure particulière.

Enfin, le bien propre d'un organisme ne concerne que lui comme entité. D'une façon directe et immédiate, c'est lui qui bénéficie de certaines conditions et non pas un autre organisme ou groupe d'organismes. Ainsi, le conditionnement physique procure du bien-être à celui qui en fait sans que les autres en tirent profit. Cette meilleure condition physique fait partie de ce qui est bon pour lui indépendamment du bien-être des autres individus.

### ***La valeur inhérente d'un être vivant***

Taylor utilise l'expression *inherent worth* pour désigner la valeur propre d'un être vivant peu importe son utilité pour les humains, qu'elle soit symbolique ou pratique. Cette valeur inhérente (*inherent worth*) ne dépend pas de la valeur sentimentale qu'une personne ou un groupe attribue à un être vivant.

### ***Le concept de « centre de vie téléologique »***

Ce concept regroupe trois éléments : l'unicité de l'individu, son dynamisme et une certaine orientation de ses activités. Chaque individu est unique. Il est unique en ce sens qu'il est un concert d'efforts vers un but. Ainsi, être un « centre de vie

téléologique » signifie qu'un vivant déploie ses propres efforts selon sa propre voie pour sa survie et sa reproduction.

### ***L'individualisme biocentrique***

L'individualisme biocentrique signifie que la valeur inhérente (*inherent worth*) n'appartient qu'aux êtres vivants pris un à un, plante ou animal. Taylor justifie cette position en attribuant à l'individu un rôle déterminant dans le processus de sélection naturelle. En l'occurrence l'accent doit être mis sur le succès reproductif de l'individu tel qu'il résulte des variations environnementales et génétiques. Donc le facteur décisif qui détermine le résultat du processus de l'évolution est l'aptitude des organismes individuels (*the fitness of individual organisms*) à reproduire leurs gènes dans leurs descendants<sup>5</sup>.

### ***L'égalitarisme biocentrique***

Selon le principe de l'égalitarisme biocentrique, Taylor accorde une égale considération morale à chaque être vivant. L'agent moral a une obligation envers la valeur inhérente de chaque être vivant, qu'il soit humain ou non humain. Enfin, chaque être vivant ayant son bien propre, il reçoit un statut de sujet moral de plein droit.

---

<sup>5</sup> Taylor (1989), p. 7.

## **1.3 LE POINT DE VUE BIOCENTRIQUE**

### **1.3.1 La fonction du point de vue biocentrique**

Selon Taylor, le point de vue biocentrique fournit la justification conceptuelle et rationnelle d'une véritable éthique de l'environnement. Selon le point de vue biocentrique, chaque être vivant est un « centre de vie téléologique » égal à tous les autres, humains inclus. Lorsque cette façon de voir est bien établie, en plus de reconnaître le bien propre d'un vivant, on peut lui attribuer une valeur inhérente (*inherent worth*) propice à l'adoption d'une attitude de respect envers la nature sauvage.

### **1.3.2 Les questions auxquelles répond le point de vue biocentrique**

Le point de vue biocentrique regroupe un ensemble de considérations théoriques qui permettent de répondre positivement aux principales questions de l'éthique environnementale. Les principales questions de l'éthique environnementale sont les suivantes. La conduite humaine à l'égard des écosystèmes naturels comporte-t-elle des contraintes morales distinctes de celles touchant les relations entre les humains? Existe-t-il des principes éthiques que nous devrions suivre dans notre façon de traiter l'environnement naturel? Y a-t-il une signification éthique due au fait que certaines de nos actions affectent la vie des animaux sauvages pour le meilleur ou pour le pire? Cette signification éthique est-elle suffisante pour réfréner les actions susmentionnées?

Avons-nous des devoirs envers le monde naturel indépendants de ceux que nous avons envers les humains?

### 1.3.3 Le rejet de l'anthropocentrisme

Ce qui permet de répondre positivement aux questions cruciales de l'éthique environnementale, c'est la distinction entre deux approches en éthique de l'environnement : l'approche anthropocentrique et l'approche biocentrique. Selon la première, la protection de la nature a pour but de satisfaire des intérêts humains. Par exemple nous protégeons la biodiversité pour maintenir une grande variété de molécules biologiques éventuellement utiles sur le plan médical : donc, les devoirs envers la nature sont dérivés de ceux que nous avons envers les humains. Selon la seconde, les devoirs à l'égard de l'environnement existent indépendamment des autres devoirs<sup>6</sup>. Par exemple, nous devons protéger la biodiversité par respect pour la valeur propre des êtres qui la constituent sans égard aux avantages médicaux possibles. Nos devoirs envers l'environnement ne découlent pas de ceux que nous avons envers l'homme, son bien-être, ses propriétés, ses droits<sup>7</sup> et même son avenir.

---

<sup>6</sup> Taylor (1989), p. 12. "Environmental ethics is not a subdivision of human ethics".

<sup>7</sup> L'éthicien est prêt à reconnaître des droits légaux aux animaux et aux plantes, mais pas des droits moraux. Il préfère réserver ces derniers à l'être humain. Quant aux droits légaux des êtres vivants, ils existent déjà en vertu de la protection que les lois environnementales leur accordent. Il y a quatre aspects des droits moraux qui empêchent leur attribution aux non-humains. Premièrement, un détenteur de droits doit être membre d'une communauté d'agents moraux. Deuxièmement, il y a un lien entre détenir un droit et avoir le respect de soi. Troisièmement, le détenteur de droits moraux doit pouvoir choisir d'exercer ses droits et manifester des réclamations. Quatrièmement, il possède certaines prérogatives secondaires en vertu de ses droits, comme pouvoir demander réparation et protection légale.

Le rejet de l'anthropocentrisme est au cœur même de l'éthique biocentrique. Il faut adopter un autre point de vue que celui de l'être humain. L'éthique au sens classique vise la droiture à l'égard de l'homme sinon son bonheur<sup>8</sup>. Pour Taylor, il faut construire une autre éthique uniquement pour établir ce qui est juste pour les animaux et les plantes à l'état sauvage et ce qui est conforme à leur épanouissement naturel. Dès lors, nous sommes conviés à une réévaluation de l'action humaine allant à l'encontre de la domination et de l'instrumentalisation de la nature célébrées depuis la Renaissance<sup>9</sup>.

L'être vivant sera plutôt perçu selon sa valeur inhérente, soit celle qu'il possède à cause de sa nature véritable (*very nature*). Alors, c'est au nom de son bien que nous devons lui accorder protection en sauvegardant les conditions de son bien-être. Il ne s'agit pas de découvrir s'il vise un but ou s'il manifeste de l'intérêt pour un état d'être ou autre chose, ou s'il cherche une satisfaction : son bien est ce qui est objectivement dans son intérêt.

---

<sup>8</sup> Malgré qu'il effectue une rupture avec l'anthropocentrisme, Taylor est amené à traiter d'une question importante pour l'éthique anthropocentrique, celle des générations futures. Taylor considère que nous avons des devoirs envers les générations futures malgré l'objection à l'effet que ce n'est pas possible d'avoir un devoir envers quelqu'un qui n'existe pas. L'argument de Taylor est celui-ci : nous pouvons dès maintenant connaître les intérêts de base des gens qui formeront les générations futures. Pour Taylor, le souci envers les générations de l'avenir concerne l'éthique humaine et non pas l'éthique environnementale au sens de *Respect for Nature*.

<sup>9</sup> Il faut relever l'opposition valeur instrumentale-valeur inhérente, caractéristique du courant de pensée de l'éthique de l'environnement depuis plus de trente ans. Pour Taylor, ce qui distingue particulièrement le point de vue centré sur la vie (*a life centered view*) du point de vue centré sur l'homme, c'est que dans le premier cas, la relation morale entre l'homme et le vivant exclut de considérer ce dernier comme un simple instrument. Pas plus que l'homme, l'animal ou la plante ne doit être traité en outil. Un être vivant n'est pas qu'une entité possédant une quelconque utilité selon les intérêts exclusifs de l'homme et de la société humaine.

#### **1.3.4 L'appartenance à la communauté des êtres vivants et l'interdépendance**

En premier lieu, l'être humain n'est qu'un des membres de la communauté des êtres vivants : dans le cadre du processus évolutif, il est issu de l'ordre du vivant comme toutes les autres espèces. En second lieu, les humains sont dépendants des autres espèces parce que le monde naturel est un système d'interdépendance où chaque être vivant est imbriqué dans un réseau « tissé serré » d'interrelations. Taylor évoque l'exemple des *Everglades* qui sera développé plus loin : la chasse aux alligators entraîne la disparition des oiseaux, des insectes et des poissons impliqués dans les mêmes écosystèmes. L'éthicien conclut que les êtres vivants non humains pourraient se passer de l'homme alors que lui ne peut se passer d'eux.

#### **1.3.5 L'individualisme biocentrique**

L'individualisme biocentrique est ce qui distingue la théorie taylorienne des autres théories en matière d'éthique environnementale. La thèse de Taylor est que c'est l'individu vivant qui doit être l'objet de respect par excellence. Le biocentrisme à la manière de Taylor consiste essentiellement à accorder de la considération aux individus, plantes ou animaux pris un à un. La nature sauvage est l'ensemble des êtres particuliers, concrets, distincts. Taylor refuse de défendre des systèmes ou des catégories. Il justifie cette position en considérant que «chaque être vivant est un centre

de vie téléologique poursuivant son propre bien par sa propre et unique voie<sup>10</sup> ».

Chaque être vivant est alors décrit comme une entité dynamique dont l'unité fonctionnelle vise l'autoconservation. Chacun déploie son *conatus* pour se maintenir dans l'être. En réalité, chaque être vivant vise son bien propre. Cette notion de bien nous fait passer de la description biologique à la prescription axiologique. Ce bien est essentiel à la reconnaissance de sa valeur inhérente. Seul un être doté d'un bien peut posséder une valeur inhérente. Respecter cette dernière, c'est protéger son bien<sup>11</sup>.

Taylor étaie sa position individualiste à l'aide d'une interprétation du rôle de l'individu dans l'évolution biologique. Pour le philosophe américain, le facteur décisif des processus évolutifs est l'aptitude individuelle à la reproduction. Ce sont ceux qui ont transmis leurs gènes qui ont permis la formation et le maintien des populations d'êtres vivants au cours de l'histoire de la vie. Dans son optique, les équilibres naturels

---

<sup>10</sup> Taylor (1989), p. 45. «*Each is seen to be a teleological (goal-oriented) center of life, pursuing its own good in its own unique way*». Voir aussi p. 100 en termes légèrement différents. Ceci signifie que chaque être vivant est un être «luttant pour se préserver lui-même et réaliser son bien dans sa propre voie... (et)... que son fonctionnement interne aussi bien que ses activités externes sont tous orientés vers une fin, ont une tendance constante à maintenir l'existence de l'organisme à travers le temps et à le rendre capable d'assurer avec succès ces opérations biologiques grâce auxquelles il perpétue son espèce et s'adapte continuellement aux événements et aux conditions changeantes de son environnement. La cohésion et l'unité des fonctions de cet être, toutes dirigées vers la réalisation de son bien, font de lui un centre d'activité téléologique (...) Chacun est un système uniifié et ordonné de façon cohérente d'activités orientées vers une fin qui a la tendance constante de protéger et maintenir l'existence de l'organisme». Taylor (1989), p. 121, 122. «*...striving to preserve itself and realize its good in its own unique way... (... )...its internal functioning as well as its external activities are all goal-oriented, having the constant tendency to maintain the organism's existence through time and to enable it successfully to perform those biological operations whereby it reproduces its kind and continually adapts to changing environmental events and conditions. It's the coherence and unity of these functions of an organism, all directed toward the realization of its good, that make it one teleological center of activity (... )...each is a unified, coherently ordered system of goal-oriented activities that has a constant tendency to protect and maintain the organism's existence*».

<sup>11</sup> Néanmoins, malgré son approche individualiste, l'auteur concède qu'il existe, statistiquement parlant, un bien pour la population d'une espèce. Il ne s'agit pas d'un bien propre. Le bien d'une population est donc relatif au bien-être de ses éléments constituants.

ne sont que des produits de la sélection naturelle. L'argumentation de Taylor ne tend pas à remettre en question la science écologique en elle-même<sup>12</sup>.

### 1.3.6 L'égalitarisme biocentrique

La position individualiste de Taylor est couplée à sa position en faveur de l'égalitarisme interspécifique. Taylor va plus loin et se prononce pour l'égalitarisme biocentrique lorsqu'il affirme que les non-humains devraient être traités avec respect de la même manière que les humains [*Just as human should be treated with respect, so should they (non human forms of life)*]. D'abord, toutes les espèces sont issues de l'évolution selon leurs différentes aptitudes. Ensuite, ces différences n'entraînent aucune hiérarchisation : les espèces sont différentes mais ne sont pas inégalées. Un agent rationnel doit faire montre d'impartialité envers les espèces. Il résulte de ce qui précède que l'être humain n'a pas de supériorité face aux autres espèces d'êtres vivants. Toute idée de supériorité humaine est rejetée<sup>13</sup>. Une telle position bouleversant l'anthropologie exige les éclaircissements qui suivent.

Selon les traditions culturelles dominantes, l'humanité possède une supériorité sur les autres formes de vie en vertu de certaines facultés elles-mêmes dites supérieures.

---

<sup>12</sup> En fait, il rejette l'orientation holistique pour des raisons morales. Il ne peut accepter que l'éthique découle directement des principes de la science écologique. La nature, ses régulations ou équilibres, n'ont rien à nous enseigner sur le plan des valeurs et des normes. La nature ne nous fournit pas de modèle de conduite à suivre. Au contraire, un système éthique est fait pour l'homme et par l'homme. Ainsi l'appréhension scientifique que nous avons du système de la nature n'a pas de portée éthique en soi. Imiter la nature n'a rien d'éthique. Dans le cas de l'éthique environnementale, l'humain a pour tâche de concevoir la place de la civilisation au sein de la nature totale en transformant les relations homme-nature en relations éthiques.

<sup>13</sup> Taylor (1989), p. 129. ‘*The Denial of Human Superiority. A total rejection of the idea that human beings are superior to other living things*’.

L'humanité posséderait une dignité et une noblesse absentes chez les autres espèces. De plus, l'homme accéderait à un niveau supérieur d'existence. Les facultés qui y contribueraient sont la raison, la libre volonté, la créativité esthétique et la moralité. Taylor s'applique à réfuter ces croyances anthropocentriques. Cette connotation anthropocentrique est évidente selon lui car les allégations de supériorité proviennent d'un point de vue strictement humain. Ces facultés seraient précieuses, voire supérieures parce qu'elles peuvent contribuer à l'épanouissement de la civilisation. Le penseur biocentriste veut nous faire réaliser que les autres animaux sont dans des situations différentes des nôtres quant aux conditions de leur épanouissement. Pour un oiseau, par exemple, la faculté de voler est supérieure à celle de raisonner ou à d'autres facultés qui sont présentes chez un autre être vivant ; c'est ce qui contribue de façon prioritaire à la réalisation de son bien-être qui est supérieur. L'auteur s'appuie sur la règle qui stipule que pour accorder la prépondérance à une aptitude, il faut appliquer les standards propres à une catégorie d'êtres. Ces standards ne valent pas pour une autre catégorie.<sup>14</sup> Les facultés que l'homme possède et qu'il considère comme supérieures ne le sont que par rapport à ses autres facultés et non pas par rapport aux facultés des membres des autres espèces. L'individu humain qui les développe mieux a peut-être une supériorité sur d'autres humains mais pas sur des non-humains.

---

<sup>14</sup> Taylor (1989), p. 130. “*To judge the merits of a person or an organism one must apply grading and ranking standards to it... (...) The question that naturally arises at this juncture is : Why should standards that are based on human values be the only valid criteria of merit and accordingly be considered with the only true signs of superiority ?*”

L'éthicien formule une autre critique contre la revendication suprématiste des humains. Il s'applique à démontrer la circularité de la justification de la supériorité. Selon son interprétation, le raisonnement anthropocentriste se déroule comme suit :

- a) certaines capacités humaines entraînent une supériorité
- b) seul l'homme possède ces capacités
- c) donc l'humain est supérieur.

D'autre part, l'égalitarisme biocentrique implique que tous les êtres vivants ont une égale valeur inhérente<sup>15</sup>. Nous pouvons établir que les êtres vivants sont égaux parce qu'ils sont tous aussi importants les uns que les autres. Nous ne pouvons pas démontrer que certains êtres vivants doivent être considérés comme des moyens pour les autres. Le point de vue non anthropocentrique suppose que les êtres vivants non humains ne doivent plus être considérés comme de simples ressources. C'est le même point de vue qui est à l'œuvre à propos de la reconnaissance de la dignité humaine. Les humains ne se voient pas reconnaître une valeur morale ou un droit à la dignité proportionnellement à leur utilité, à leur valeur marchande ou même à leur mérite. Un être vivant possède de la valeur parce qu'il est vivant.

---

<sup>15</sup> Taylor (1989), p. 79, 80. Pour reconnaître la valeur inhérente (*inherent worth*) de la personne, il suffit de montrer que cette valeur est cohérente avec la conception d'un être rationnel, autonome et conscient. Il devient alors impossible de s'accorder cette valeur sans l'accorder aux autres. Pour reconnaître la valeur inhérente d'un non-humain il suffit de montrer que cette valeur est la seule à être congruente avec l'égalitarisme biocentrique.

## 1.4 L'ATTITUDE DE RESPECT À L'ÉGARD DE LA NATURE

### 1.4.1 Le concept de bien propre d'un être vivant

Taylor base l'attitude de respect envers les êtres vivants sur la reconnaissance de leur bien propre. Il établit d'abord que le bien d'une entité est ce qui est bon pour elle. Plus précisément, nous pouvons parler du bien propre d'un être lorsqu'il devient possible de lui faire du tort sans en faire à d'autres êtres<sup>16</sup>. De façon plus concrète, ce qui est bon pour un être peut se présenter sous les trois aspects suivants :1) ce qui protège son bien, 2) ce qui préserve les conditions favorables à son bien, 3) ce qui favorise son bien-être. Il découle de ce qui précède que les êtres qui disposent d'un bien propre sont ceux qui ont intérêt à ce qu'on les traite d'une façon plutôt que d'une autre.

Objectivement, il existe des conditions qui vont dans le sens de leurs intérêts peu importe leur degré de conscience ou leur capacité autonome de choix eu égard à ces intérêts, à des buts ou aux moyens de les atteindre. Seuls les êtres vivants sont concernés par de telles conditions car on peut faire du tort à de tels êtres. De plus, on peut découvrir ce qui convient à leurs intérêts à partir de leur point de vue. Ce faisant, Taylor récuse toute accusation d'anthropomorphisme<sup>17</sup>. Il est aisé, argue-t-il, de concevoir objectivement ce qui fait du tort à un organisme ou ce qui lui est bénéfique. Le bien d'une population d'êtres vivants dépend du bien des individus qui la

---

<sup>16</sup> Taylor (1989), p. 161. “Without reference to any other entity”.

<sup>17</sup> Taylor (1989), p. 67. “We can now understand how it is possible for a human being to take an animal's stand point and, without a trace of anthropomorphism, make a factually informed and objective judgment regarding what is desirable or undesirable from that standpoint”.

composent. Par contre, les dommages subis par la population ne sont pas identiques à ceux que subit chaque individu. Une population peut être en voie de disparition en même temps que certains de ses membres prospèrent.

#### 1.4.2 Le concept de valeur inhérente (*inherent worth*)

L'éthique taylorienne se doit d'établir le concept de valeur inhérente. Cette valeur ne s'applique qu'aux êtres vivants, êtres possédant leur bien propre qu'ils s'efforcent de réaliser en tant que « centres de vie téléologique ». Ce sont des êtres dont nous pouvons nous préoccuper comme nous le faisons pour nous-mêmes. Il s'agit donc d'êtres qui tendent à leur propre épanouissement, ce qui convient exclusivement à des êtres vivants. La valeur inhérente, telle que conçue ici, est plus qu'une valeur esthétique ou sentimentale d'une chose à laquelle on est attaché et ceci, pour quelque raison que ce soit. Ce n'est pas l'amour des bêtes et des plantes qui produit la valeur inhérente : l'examen du cas de l'animal de compagnie nous en convaincra. L'attachement dont il est l'objet de notre part lui procure une certaine valeur car cet animal est précieux en soi pour notre style de vie. Mais cet attachement n'a pas de rapport de conséquence avec sa valeur inhérente comme être vivant. Cette dernière lui appartient de droit parce qu'il est un être vivant, parce qu'il est un foyer d'efforts unique, un faisceau d'activités biologiques, une entité dynamique qui recherche son bien selon ses intérêts peu importe nos sentiments envers lui. La valeur inhérente relève de son être même, elle existait avant que nous éprouvions des sentiments à son endroit.

Examinons maintenant les rapports entre la notion de valeur inhérente et celle de bien propre. La reconnaissance de cette valeur ne découle pas d'une simple compréhension intellectuelle de l'existence du bien propre d'un être vivant, elle exige un changement d'attitude : être capable de comprendre un être vivant comme nous comprenons un humain lorsque nous nous comparons à lui. La compréhension du bien propre d'un être vivant et de son dynamisme orienté vers une fin ne constraint pas l'agent moral à la reconnaissance de sa valeur inhérente, elle ne fait que faciliter cette reconnaissance. La reconnaissance ne se déduit pas de la connaissance, mais elle est rendue plus cohérente sur le plan intellectuel. Attribuer une valeur inhérente à un être vivant n'est pas simplement le définir ou le décrire mais prendre une position axiologique sur sa situation<sup>18</sup> : donc, l'attribution de la valeur inhérente à un être vivant signifie que la réalisation optimale de son bien propre devient une obligation morale. L'agent moral se soumet à l'exigence de respecter les êtres vivants parce qu'il leur reconnaît une valeur équivalente à la sienne.

#### 1.4.3 Les règles morales propres à la relation homme-nature<sup>19</sup>

Pour s'incarner, l'attitude de respect envers la nature exige le respect de règles morales. Avant de formuler ces règles, Taylor nous assure qu'elles respectent les

---

<sup>18</sup>Taylor (1989), p. 75. “To say that such an entity X has inherent worth is to assert the following : A state of affairs in which the good of X is realized is better than an otherwise similar state of affairs in which it is not realized”.

<sup>19</sup>Taylor (1989), p. 171. La formulation des quatre règles ne permet pas d'établir tous les devoirs propres à l'éthique environnementale de façon certaine. Dans l'incertitude, il faudra revenir à l'optique biocentrique et à l'attitude de respect envers la nature.

conditions formelles et matérielles de l'éthique contemporaine. En ce qui concerne les conditions formelles, les règles doivent respecter les conditions suivantes : généralité, universalité, publicité, prédominance sur le non-moral et désintéressement. Pour ce qui est des conditions matérielles, Taylor n'en conserve qu'une : le respect des êtres vivants pour eux-mêmes. Pour ce qui est de la portée des règles, Taylor indique qu'elles spécifient des types de devoir et non pas toutes les obligations concrètes de tout agent moral en situation. Un type de devoir sera requis à moins qu'un type plus contraignant ne s'impose<sup>20</sup>.

#### **1.4.4 Les quatre règles morales formulées par Taylor**

a) La règle de non-malveillance. Elle commande de ne pas empêcher de façon arbitraire un être vivant non humain de réaliser son bien, soit en s'attaquant directement à son être, soit en s'attaquant aux conditions environnementales essentielles à son développement.

---

<sup>20</sup>Taylor (1989), p. 170. “The first thing to notice is that the rules to be set forth are principles that specify different types of duty. These principles do not themselves always determine what a particular moral agent in a particular set of circumstances ought to do, all things considered. The rules of duty, in other words, tell us what general kinds of action we are morally required to perform or refrain from performing. Such a rule prescribes that we are duty-bound to do or not do a particular act of a given kind unless there is a contrary duty that is more stringent than and hence overrides the given duty. However, in the absence of any contrary duty, the rule does determine what we are morally required to do or not do in a particular set of circumstances”.

b) La règle de non-ingérence. Cette deuxième règle ordonne de laisser la nature suivre son cours. Il ne faut pas perturber la vie sauvage des plantes et des animaux. Par contre, il convient de nettoyer des milieux souillés par l'homme ou de réintroduire des espèces dans un milieu d'où elles avaient disparu à cause de l'activité humaine<sup>21</sup>. Toutefois, l'idéal est d'intervenir le moins possible dans les milieux naturels. Ces milieux sont comme une toile tissée serré (*tightly woven web*) et un changement à un endroit précis cause des perturbations dans la structure entière<sup>22</sup>. Taylor donne l'exemple des alligators dans les *Everglades*. Ils creusent des dépressions qui permettent de retenir l'eau essentielle à la vie d'autres espèces quand vient la sécheresse. De plus, les nids des alligators femelles forment des îlots hébergeant une faune et une flore particulières : que la chasse commerciale aux alligators intervienne et tout le système est perturbé! Tuer des alligators, c'est aussi tuer des oiseaux, des insectes, des poissons en situation d'interdépendance avec ces reptiles.

Taylor présente plusieurs cas illustrant ce thème de l'ingérence. Par exemple, c'est une ingérence que d'imposer des contraintes artificielles au déploiement de l'activité naturelle des êtres vivant à l'état sauvage comme les capturer et les déplacer. Cependant, ce n'en est pas une de soigner un animal victime de l'activité humaine et de le réintroduire dans son milieu naturel. Autre exemple : il y a ingérence si nous

---

<sup>21</sup> Taylor (1989), p. 94. "It is worth noting that some interference with or manipulation of the natural world by humans is compatible with respect for nature and may actually constitute an expression of that attitude. This would be the case, for instance, when a polluted river, lake, or marshland is cleaned up. Another example would be the effort to reintroduce a species (such as the Peregrine Falcon in the northeastern United States) which had been extirpated from one of its original habitats".

<sup>22</sup> Taylor (1989), p. 116.

transplantons des plantes sauvages pour leur permettre de vivre plus longtemps. Somme toute, l'idéal éthique n'est pas de maximiser le bien-être des non-humains mais de leur faire le moins de mal possible et de rester juste envers eux.

c) La règle de fidélité. Cette règle exige que l'homme n'utilise pas de ruse déloyale envers les animaux, ne les trompe pas ni ne trahisse leur confiance. Les pièges, les leurres et autres astuces qui ne laissent aucune chance à l'animal piégé, chassé ou pêché contreviennent à la règle de fidélité.

d) La règle de la justice restitutoire. Elle impose à l'agent moral la réparation ou la compensation pour les dommages causés aux êtres vivants. Il en va ainsi pour les opérations de secours des oiseaux, reptiles ou autres animaux blessés lors de désastres écologiques. Les cliniques pour soigner les animaux sauvages, de même que les gestes de restauration, de nettoyage et de réparation démontrent une attitude de respect convenable.

#### **1.4.5 Principes de priorité en cas de conflit dans l'application des règles**

Des principes de priorité gèrent l'application de ces règles morales. En cas de conflit entre les règles, il faut respecter les principes qui suivent :

- 1) Il faut assurer la prépondérance de la règle de non-malveillance sur la règle de fidélité. Par exemple, si à cause de certaines mesures de protection, exercées dans un parc, une population d'animaux sauvages connaît une croissance nuisible pour elle ou son milieu, nous pouvons en déplacer une partie même si nous trahissons la confiance que ces bêtes avaient développée envers nous.
- 2) Il faut assurer la prépondérance de la règle de non-malveillance sur la règle de justice restitutoire. Il devrait en être ainsi lorsque des mesures de restauration entraînent des périls indirects pour la vie sauvage. Pour être plus clair : il vaut mieux ne pas abattre les prédateurs d'une population que nous voulons restaurer à la suite d'une déprédition.
- 3) La règle de non-malveillance ne saurait entrer en conflit avec la règle de non-ingérence car nous ne pouvons faire de tort à la nature en la laissant suivre son cours.
- 4) Il faut accorder priorité à la règle de justice restitutoire par rapport à la règle de la fidélité lorsqu'il faut contraindre des animaux sauvages dans le but de réparer des torts causés par l'homme mais à la condition de ne pas créer de torts permanents. Ce serait une pratique respectueuse de capturer certains spécimens

sauvages dans le but de réimplanter une population dans un territoire d'où elle est disparue à cause de l'activité humaine.

5) Il faut que la règle de fidélité ait priorité sur la règle de non-ingérence dans certaines circonstances. Un cas de figure possible serait l'installation de barrières pour empêcher des animaux d'accéder à une zone dangereuse instaurée par l'homme. L'ingérence au sein d'un système naturel est justifiée puisqu'il s'agit de sauvegarder la confiance que ces animaux ont développée envers l'homme avant l'instauration de cette zone.

#### **1.4.6 Les standards de vertu**

En plus du respect des règles morales, des standards de vertu ou de disposition intérieure particulière sont exigés par l'éthique du respect de la nature. Taylor mise autant sur la réforme de notre manière d'être que sur le respect de règles éthiques. L'agent moral doit acquérir certaines vertus allant dans le sens de la maîtrise de soi, du courage, de l'application conscientieuse, de la patience, de l'engagement moral, de l'impartialité et de l'empathie. L'homme doit se transformer intérieurement pour que s'incarne en lui l'attitude de respect envers tous les êtres vivants.

## **1.5 CONFLITS ENTRE LES INTÉRÊTS HUMAINS ET CEUX DES AUTRES ETRES VIVANTS<sup>23</sup>**

### **1.5.1 Une solution éthique aux conflits entre les intérêts humains et ceux des autres êtres vivants**

Il est inévitable que la satisfaction des besoins humains entraîne dommages et périls pour la nature. Les intérêts des uns s'opposent souvent aux intérêts des autres. Toutefois, Taylor considère que le conflit homme-nature relève de l'éthique. En nous restreignant et en nous contrôlant, nous avons la capacité de remplacer le désordre actuel fondé sur la domination par un univers moral cohérent et juste. Certains objecteront que la question se résout d'elle-même car rien ne saurait avoir de poids comparativement à l'intérêt de l'humanité. Une telle réaction se baserait sur l'intuition la mieux partagée, mais Taylor disqualifie l'intuition à laquelle la plupart des gens ont recours spontanément. Il prétend qu'il existe des principes objectifs pour résoudre de tels conflits et que le recours à l'intuition morale n'est qu'un réflexe culturel<sup>24</sup>.

Les principes de priorité qui seront développés plus bas ne peuvent apporter des solutions concrètes et précises pour toutes les situations conflictuelles. Il faut se demander quelle est globalement, sur le plan moral, la meilleure conduite envers le

---

<sup>23</sup>Taylor (1989). Taylor emploie les expressions “*competing claims*” (p.256) et “*conflicting claims*” (p. 263) pour désigner la problématique. Cependant ses explications portent sur les intérêts en jeu : “*the interests motivating the activities*” (p.257) ; “*the competing interests of humans and nonhumans*” (p.258). Pour désigner la problématique nous suivons la recension de Des Jardins qui n'utilise pas “*claims*” mais seulement “*interests : human interests conflict with the interests of nonhumans*”. Des Jardins (2001) p.144.

<sup>24</sup>Taylor (1989), p. 23. “*Thus intuitions cannot be used as rational, objective grounds for any theory of environmental ethics. Since our intuitive judgments in matter of ethics are in this way strongly affected by our early moral conditioning and since different societies will imbue children with different attitudes and feelings about the treatment of animals and plants we cannot either our one or anyone else's moral intuitions as grounds for accepting or rejecting a theory of environmental ethics*”.

monde naturel. L'auteur tentera de démontrer que la meilleure conduite est celle qui permet de satisfaire les besoins humains essentiels sur les plans physique et culturel en causant le minimum de dommage aux autres êtres vivant à l'état sauvage. Il propose d'assurer le développement de la civilisation en harmonie avec la nature.

D'une façon générale, de nombreux dilemmes moraux surgissent lorsque les valeurs et les droits humains ne peuvent être satisfait sans causer des dommages aux autres êtres vivants. Il en est de même si la préservation et la protection du bien des animaux et des plantes sauvages impliquent des coûts ou des pertes de bénéfices pour les humains. Plusieurs situations concrètes peuvent illustrer cette problématique : priverons-nous une population d'un hôpital parce que sa construction entraîne la destruction de certains boisés? Détruirons-nous un système écologique aquatique pour construire un hôtel près d'un lac ? Que faire si de tels aménagements utiles au respect des droits humains (santé, loisirs) ont pour effet de causer des dommages irréparables sur le plan environnemental ?

### **1.5.2 Le contexte d'intervention de l'agent moral**

Taylor tient à décrire le contexte de l'intervention de l'agent moral en regard de la problématique du conflit homme-nature. D'une part, l'état de la planète est marqué par la compétition entre l'homme et la nature. Toute société humaine interfère avec le monde naturel et les heurts entre les deux sphères ont atteint leur apogée avec l'industrialisation. La planète en est bouleversée. Le fort niveau de consommation et

l'explosion démographique font disparaître peu à peu ce qui reste du monde naturel. Nous accaparons une portion grandissante des ressources et en privons d'autant les autres espèces. D'autre part, il faut considérer que les non-humains qui souffrent à cause des réalisations de l'homme ont la même valeur inhérente que lui, ils ont leur bien propre et luttent comme lui pour assurer leur bien-être et celui de leur progéniture. Par ailleurs, l'éthicien américain refuse de conclure que la situation du monde n'est qu'une lutte incontrôlée et incontrôlable pour la survie. Ce constat devient possible si nous adoptons le point de vue convenable, le point de vue éthique. Nos choix deviennent dès lors déterminants. En nous restreignant et en nous contrôlant, nous avons la capacité de remplacer le chaos d'un monde taillé en pièces par l'avidité et la voracité par un univers moral bien ordonné conforme au respect des personnes et des autres êtres vivants. Il faut réaliser qu'une grande variété d'êtres vivants peut partager la planète avec l'homme à la condition que celui-ci s'impose des limites quant à la technologie et à la consommation.

Toutefois, même en optant pour le respect de la nature, la culture et les libertés demeurent des valeurs très importantes. L'utilisation des plantes et des animaux du monde naturel selon les finalités humaines demeure inévitable<sup>25</sup>. Il faut donc, dans l'optique de l'éthique environnementale, prendre en considération et les exigences humaines et les exigences (*claims*) des animaux et des plantes vivant à l'état sauvage. En cas de conflit, les intérêts humains ne l'emportent pas automatiquement. Voici quelques

---

<sup>25</sup>Taylor (1989), p. 259

éclaircissements sur chacun des principes de priorité entrant en jeu lorsqu'il y a opposition entre les intérêts des humains et ceux des non-humains vivant à l'état sauvage.

### 1.5.3 Les principes de priorité

#### 1- Le principe de légitime défense

Dans l'intérêt de sa propre survie, l'homme peut nuire aux intérêts des êtres vivants qui le menacent. D'un point de vue éthique, il convient de se protéger contre les organismes menaçants quand ce n'est pas possible d'éviter leur présence. Pour lors, nous devons les empêcher de nous détruire tout en faisant le moins de dommage possible à l'environnement. La légitime défense est là pour assurer la vie des agents moraux et faciliter l'exercice de leurs capacités morales. Cependant, nous ne pouvons utiliser ce principe dans le strict dessein d'obtenir des satisfactions personnelles ou de répondre à des besoins superflus. En outre, les agresseurs naturels sont moralement innocents et tous les moyens ne sont pas appropriés pour les combattre. Sur le plan de l'application, ce principe est soumis à trois contraintes : ne pas de faire du tort à des créatures qui ne seraient pas nuisibles si nous pouvons les séparer de celles qui le sont, respecter l'égalité de toutes les espèces pour ce qui est d'utiliser la légitime défense<sup>26</sup>, n'appliquer ce principe que lorsque l'agression est inévitable.

---

<sup>26</sup> Taylor (1989), p. 266. Celui qui est assailli et peut utiliser la légitime défense n'a pas plus de valeur inhérente (*inherent worth*) que les autres. “*Despite what might at first appear to be a bias in favor of humans over other species, the principle of self-defense is actually consistent with the requirement of species- impartiality. It does not allow moral agents to further the interests of any organism because it belongs to one species rather than an other*”.

## 2- Le principe de proportionnalité

Les quatre principes qui restent à expliquer concernent les êtres vivants qui ne sont pas nuisibles pour l'être humain. À ce chapitre, le philosophe américain introduit une distinction capitale entre les types d'intérêts<sup>27</sup>. Il faut distinguer entre les intérêts essentiels et les intérêts secondaires. Ce qui caractérise la différence entre ces types d'intérêts relève des conditions qui favorisent la réalisation du bien propre d'un être vivant, en d'autres mots ce qui assure la satisfaction de ses intérêts. Les intérêts essentiels sont ceux qui englobent les conditions du respect de leur bien propre, ce qui inclut, il va sans dire, le maintien de leur existence. Ils doivent être satisfaits pour que les intérêts secondaires le soient aussi. Pour en juger, il faut adopter le point de vue de l'être vivant concerné<sup>28</sup>. Cela dépend donc de la sorte d'organisme impliqué, de la réalisation de son bien propre selon les conditions normales de la vie à l'état sauvage. Dans le cas des êtres humains, les intérêts essentiels s'étendent jusqu'à la préservation de la rationalité et de l'autonomie mentale et physique requise pour une vie valable (*worthwhile life*). La conception d'une vie valable qui serait la même pour tous<sup>29</sup> serait celle que valoriseraient les personnes éclairées et rationnelles. Quant aux intérêts secondaires, ils relèvent des buts personnels assortis aux divers systèmes personnels de valeurs sans toutefois présumer que chacun a un droit illimité au plaisir.

---

<sup>27</sup>Taylor (1989), p. 269. "Basic and non basic interests".

<sup>28</sup>Taylor (1989), p. 271. "From their point of view".

<sup>29</sup>Taylor (1989), p. 273. "Necessary conditions for such a life are the same for everyone".

Selon le principe de proportionnalité, la satisfaction des intérêts secondaires des êtres humains est injuste si elle entraîne une exploitation de la nature. Ainsi en est-il de la chasse et de la pêche sportives pour lesquelles les animaux et les poissons sont perçus comme simples instruments de plaisirs. Autre exemple : les intérêts humains impliqués dans l'abattage d'éléphants pour l'ivoire, l'abattage de rhinocéros pour les cornes, la cueillette de plantes rares, la chasse à l'alligator pour fabrication de vêtements.

### **3- Le principe du moindre mal**

Le principe du moindre mal s'applique aux intérêts humains qui, sans être incompatibles avec l'attitude de respect, entrent en conflit avec les intérêts essentiels des non-humains. En voici quelques illustrations : construire un centre d'art en détruisant un milieu naturel, construire un aéroport qui perturbe un écosystème, remplacer une forêt naturelle par une plantation destinée à la coupe, ériger un barrage hydroélectrique. Taylor justifie la satisfaction de certains intérêts humains secondaires au détriment de ceux qui sont essentiels pour les non-humains par le recours aux exigences de la civilisation. Ce sont aussi des intérêts qui vont de pair avec une vie digne d'être vécue (*most worth living*). Leur satisfaction importe pour le maintien d'un haut niveau de culture, ce qui inclut à la fois découvertes intellectuelles et esthétiques mais aussi institutions juridiques, politiques et économiques. Enfin cette satisfaction est

précieuse pour la réalisation du bien propre des personnes lorsqu'il est envisagé de façon rationnelle et éclairée<sup>30</sup>.

Il faut souligner que Taylor distingue entre manquer à un devoir et diminuer la valeur morale d'un être. Il sait bien que faire passer le progrès de la culture avant la vie d'animaux ou de plantes vivant à l'état sauvage ne respecte pas strictement le devoir moral envers la valeur inhérente des êtres vivants. Par contre, il pense qu'un manquement à une obligation envers un animal ou une plante ne diminue pas sa valeur. Sa perspective est déontologique. Au contraire des utilitaristes, il ne croit pas que la préférence pour un devoir découle d'un calcul au sujet de la valeur intrinsèque des êtres. Il s'agit d'établir le devoir qui reçoit l'appui des raisons morales prépondérantes. Le devoir peut donc conduire à anéantir des vies animales et végétales pour respecter certaines valeurs de la vision du monde des humains les plus éclairés. Il y a violation de certains devoirs mais il n'y a pas de hiérarchisation des êtres vivants selon cette orientation déontologique et non conséquentialiste<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup>Taylor (1989), p.281. "...the interests in question are considered by the people as essential to a whole society's maintaining a high level of culture, when judged from the shared standards of its common way of life as it has developed throughout its history. The judgement of contribution to a high level of culture, I assume here, is being made by persons who are fully rational and enlightened. Not only the endeavor to create meritorious works (...) in the intellectual and aesthetics dimensions (...) but also the legal, political, and economic systems needed for the community's steady advancement toward a high level of civilized life."

<sup>31</sup>Taylor (1989), p. 283.

#### **4- Le principe de justice distributive**

Le principe de justice distributive s'applique dans les cas de conflit entre les intérêts essentiels des humains et ceux des êtres vivant à l'état naturel. Il implique que chacun (humain et non-humain) reçoive une juste part des ressources naturelles existantes. D'autre part, nous pouvons parfois transformer les situations de compétition homme-nature en situation d'avantages réciproques et de tolérance. Taylor propose quatre méthodes à cet égard. Selon la première méthode, il y a l'allocation permanente d'habitats exclusifs pour les êtres vivant à l'état sauvage : c'est la *wilderness preservation* américaine. Il s'agit de constituer des aires protégées. Selon la deuxième méthode, il y a le partage des ressources qui suppose une diminution de notre consommation au profit des autres espèces. Selon la troisième méthode, il y a le développement intégré : l'humain s'appliquera à intégrer ses constructions (*developments*) aux écosystèmes dans le but de préserver la plus grande part possible de vie sauvage et de faciliter le retour à cette dernière lorsqu'il abandonnera ses équipements. Enfin, nous disposons d'une quatrième méthode, celle de la rotation par laquelle l'humain cède les espaces qu'il utilise aux autres espèces grâce à un mécanisme d'alternance.

Taylor, qui condamne la chasse sportive, considère que la chasse de subsistance respecte le principe de justice distributive car elle donne lieu à un partage équitable des ressources. Cependant, il pense que manger de la viande quand ce n'est pas nécessaire implique que nous imposons nos fins particulières aux animaux, et cela est inacceptable. Il est préférable de manger des plantes même si elles ont une valeur

inhérente égale à celle des animaux. Cela est justifié par le fait que nous devons éviter de faire souffrir quand c'est possible. Pour plusieurs autres raisons, l'alimentation non carnée permet d'éviter des souffrances et des dommages à la faune et à la flore. En l'occurrence, l'industrie alimentaire à base de protéines animales exige un effort beaucoup plus grand de la part des terres arables. Nous pourrions réduire de beaucoup les surfaces cultivées et sauvegarder l'environnement en adoptant une alimentation sans viande, car il est plus économique de consommer directement les protéines végétales que les éleveurs donnent à leurs bestiaux.

## **5- Le principe de justice restitutoire**

Lorsqu'il y a conflit entre les intérêts des humains et ceux des non-humains, des dommages en découlent nécessairement pour les derniers. Le principe que nous examinons impose des réparations. L'éthique taylorienne a ce souci de notre responsabilité envers la santé du tout écosystémique et des êtres qui l'habitent. Ce principe favorise le rétablissement de la balance de justice en faveur d'un sujet moral ayant subi un préjudice. Il donne lieu à des opérations de compensation proportionnelle au dommage causé. Un des moyens privilégiés pour appliquer ce principe est la création d'aires protégées qui compensent pour les dommages causés ailleurs. Globalement, ces cinq principes de priorités assurent les assises d'une « justice interspécifique » qui préserve l'« égalitarisme biotique » conformément à un ordre moral que Taylor désire substituer à la lutte pour la survie.

## 1.6. CONCLUSION

### **L'IDEAL D'HARMONIE CIVILISATION-NATURE**

Pour conclure cette présentation de la théorie environnementale de Taylor, il convient d'insister sur l'impératif central de *Respect for Nature* : agir conformément à un certain idéal éthique d'harmonie entre la civilisation et la nature. Cet idéal constitue la base des règles éthiques et des conceptions théoriques du biocentrisme de Taylor. Pour ce philosophe, toutes les civilisations peuvent contribuer à cet idéal à certaines conditions. Elles doivent d'abord s'entendre pour respecter les personnes et ensuite puiser dans leurs traditions de sorte à favoriser l'harmonie avec la nature. Chaque civilisation comporte des éléments opposés à la dépréciation de la nature. Il mentionne entre autres que la Bible attribue à l'être humain un rôle d'intendant responsable de la création. D'autres traditions favorisent la fusion mystique de l'homme et de l'univers. Certaines dispositions de l'animisme, du primitivisme romantique et du transcendentalisme américain vont aussi dans le sens du relèvement du statut moral des êtres vivants non humains. Donc, de quelque horizon culturel qu'il provienne, l'homme est convoqué à plus de justice envers tous les êtres vivants.

En fin de compte, l'éthique taylorienne apporte une vision globale des relations homme-nature. Si nous l'adoptons, nous obtenons une orientation raisonnée pour résoudre les dilemmes afférents à ces relations. La théorie du respect de la nature n'édicte pas de règles qui permettent de faire face à toutes les situations de façon automatique mais cette théorie permet d'éloigner l'arbitraire de notre comportement

envers la nature. Nous pourrons donc agir de façon cohérente en conciliant les règles de l'éthique humaine et celles de l'éthique environnementale. Le respect de la personne pourra aller de pair avec le respect de chaque être vivant. Mais cette harmonie ne sera possible qu'à la suite d'une transformation morale et psychologique très exigeante. L'ambition de Paul Taylor est de contribuer à ce défi de la philosophie éthique d'aujourd'hui.

## CHAPITRE 2 - L'INDIVIDUALISME BIOCENTRIQUE

### 2.1 INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous traiterons de l'orientation individualiste propre à l'éthique biocentrique de Taylor. Dans un premier temps, nous verrons les critiques dont cette orientation a été l'objet tant au titre de la congruence avec la science écologique qu'à celui des difficultés d'application du système éthique qui en découlent<sup>32</sup>. Dans un deuxième temps, nous verrons comment Taylor peut répondre à ces critiques. Dans un troisième temps, nous verrons quelles sont les concessions que Taylor est prêt à effectuer pour satisfaire certaines critiques. Dans un dernier temps, nous exposerons nos propres réponses aux critiques de l'individualisme biocentrique.

Rappelons que pour Taylor, seul un être vivant individuel possède un bien propre, des intérêts et une valeur inhérente (*inherent worth*)<sup>33</sup>. Lui seul devrait être l'objet d'obligations morales. Pour les commentateurs, il est essentiel d'opposer un point de vue holiste à celui de Taylor. Il s'agit de se conformer à la perspective globale propre à la science écologique. Ces auteurs dénoncent « le caractère par trop individualiste et réductionniste » du biocentrisme<sup>34</sup>. Dans cette optique, certains critiques trouveront préférable d'attribuer une valeur inhérente à des entités non

---

<sup>32</sup> Notre analyse rejoint celle de Sterba (1995) , p. 191. "His theory has been criticized for being too individualistic, for being too demanding, for having principles that are inconsistent with the theory, and for failing to deal with our relationship with domesticated animals". Une partie de l'incohérence reprochée est rattachée à l'individualisme et les exigences trop lourdes (impraticabilité) relèvent aussi de l'égalitarisme dont nous traiterons plus loin.

<sup>33</sup> Tel chevreuil qui a besoin de telle ou telle condition de survie est une entité individuelle qui a un bien propre. Une communauté de chevreuils, l'espèce des cerfs de Virginie ou bien la forêt boréale ou même la biodiversité, par exemple, sont des entités différentes. Les critiques de Taylor reconnaissent une valeur inhérente à ces autres entités, ce que Taylor ne fait pas dans *Respect for Nature*.

<sup>34</sup> Blais et Fillion (2001), p. 265.

individuelles tels les espèces ou les écosystèmes. D'autres auteurs considèrent que Taylor ne peut établir le statut moral de chaque individu vivant comme base de son individualisme. Enfin, presque tous les critiques s'accordent pour souligner que l'individualisme biocentrique conduit à l'inapplicabilité des règles éthiques dans les situations de conflit entre les intérêts des humains et ceux des non-humains. Nous pouvons résumer les critiques en trois propositions :

- a) la prépondérance accordée aux individus est inappropriée à la perspective globale de la science écologique. D'autres entités que les individus requièrent donc un statut moral ;
- b) la prépondérance accordée aux individus ne peut être justifiée par l'établissement du statut moral de chaque individu vivant ;
- c) la prépondérance accordée aux individus rend impossible l'application des règles éthiques de Taylor.

## **2.2 LES CRITIQUES DE L'INDIVIDUALISME BIOCENTRIQUE**

### **Perspective globale et statut moral des entités autres que les individus**

Dans cette section, nous traiterons des critiques provenant de Beauchamp, Rolston, Johnson, Sterba, Norton, Callicott et Des Jardins. Selon Beauchamp<sup>35</sup>, la science écologique adopte une perspective globale. C'est «le statut épistémologique de

---

<sup>35</sup> Beauchamp (1994), p. 126.

l'écologie» qui l'exige. «Elle (...) prétend, écrit-il, donner une interprétation globale (...). C'est donc une science de la globalité». Il remet en question l'individualisme biocentrique lorsqu'il mentionne que prendre «le point de vue de la plante» relève des «réponses» «insuffisantes» de l'éthique environnementale<sup>36</sup>.

Pour Rolston, la perspective globale exige que l'éthique environnementale attribue une valeur inhérente à des entités naturelles plus vastes que l'individu. Ces entités autres que les individus requièrent un statut moral. Rolston, par exemple, est d'avis que les populations et les écosystèmes possèdent une valeur inhérente supérieure à celle des individus parce qu'ils sont les instances de survie. Pour lui c'est l'unité de survie appropriée qui détermine le niveau de valeur morale<sup>37</sup>. Selon Rolston, les individus survivent en tant qu'éléments d'une espèce au sein des écosystèmes. Le processus biologique de l'évolution a toujours eu plus d'importance que les individus éphémères et accessoires (*ephemeral and dispensable*). En outre, partout où il y a une organisation, une créativité positive dans la nature, il y a une valeur à respecter<sup>38</sup>. En particulier, il attribue une valeur inhérente à la diversité génétique en soi affirmant que la richesse génétique a finalement toujours contribué au bien des organismes<sup>39</sup>.

L'importance accordée à l'aspect génétique pousse Rolston à rejeter la thèse taylorienne à propos des espèces et de la protection des espèces en danger. Taylor

---

<sup>36</sup> Beauchamp (1994), p. 130.

<sup>37</sup> Nash, 1989, p. 154 : "The appropriate survival unit is the appropriate level of moral concern".

<sup>38</sup> Nash, 1989, p. 158 : "There is value where there is positive creativity".

<sup>39</sup> Rolston (1988), p. 12-13. "Genetic material has been naturally selected, with the result that it serves the good of the organism, whether or not humans ever use it. (...) The genetic material and its products certainly end up carrying economic value. But this is possible because humans tap into capture and redirect some form of value already there".

identifie le bien d'une population d'une espèce au taux de bien-être moyen régnant dans cette population<sup>40</sup>. Rolston affirme que le matériel génétique porté par les individus peut leur nuire mais favoriser l'espèce elle-même car la variation génétique procure une meilleure adaptabilité. Quelques gènes désavantageux pour des individus, à une période donnée, se révéleront, à long terme, très profitables pour toute la population d'une espèce. On doit constater que la défense du bien-être d'une population spécifique n'équivaut pas à la défense du bien-être moyen des organismes qui la composent<sup>41</sup>.

La science écologique fournit à Rolston une abondante argumentation empirique. En voici l'essentiel. D'abord, une population peut être avantagée par la prédation dont sont victimes certains de ses membres. Même constat lors d'un désastre naturel : un feu de forêt peut aider une espèce d'arbre à prospérer même si des arbres particuliers périssent. Même la mort, toujours nocive pour les individus, favorise l'état de santé de la communauté en fournissant de nouveaux effectifs, potentiellement plus aptes aux adaptations futures. Enfin, il n'est pas certain que l'activité de reproduction entraîne la satisfaction d'un besoin individuel plutôt qu'une dépense d'énergie uniquement propice à l'espèce. Rolston adoptera la conclusion suivante : «Il convient, semble-t-il, beaucoup mieux de situer la valeur intrinsèque — la valeur qui est réellement promue par delà les générations — dans les espèces plutôt que dans les individus puisqu'ils ont

---

<sup>40</sup> Taylor (1989), p. 69.

<sup>41</sup> Rolston (1988), p. 147: “*This is one way to interpret what is often called genetic load, genes that somewhat reduce health, efficiency, or fertility in most individuals but introduce enough variation to permit improvement of a specific form*”.

été génétiquement contraints à se sacrifier au bénéfice de la reproduction de leur espèce<sup>42».</sup>

D'autres auteurs, à l'instar de Rolston, prétendent qu'il faut accorder une plus grande considération morale aux espèces que ne le fait Taylor. Parmi ceux-là, nous retrouvons Johnson et Sterba. Johnson procède à une critique en règle des arguments que nous retrouvons dans *Respect for Nature*. L'objectif de Johnson, repris par Sterba, est d'établir le droit moral des espèces et des écosystèmes. Il s'attache à démontrer que ces entités ont des intérêts dont l'agent moral doit tenir compte. Rappelons que pour Taylor, les communautés d'êtres vivants n'ont d'intérêts que relativement à leurs membres individuels<sup>43</sup>.

Ainsi Johnson cherche à cerner l'espèce comme entité propre pour aller au-delà de la notion de collection d'individus. Pour ce faire, il tentera de réfuter un des arguments individualistes de Taylor à l'effet que les individus jouent le seul rôle vraiment important dans la sélection naturelle. Johnson reconnaît que les individus jouent un rôle, mais l'ensemble de la population, comme bassin génétique et comme agent d'interaction avec le milieu ambiant joue aussi un rôle déterminant. Les mutations ne sont pas le seul facteur évolutif. « Les génotypes, remarque Johnson, ont tendance à être sélectionnés et à proliférer quand ils sont maintenus chez des individus

---

<sup>42</sup> Rolston (1988), p. 148: "The locus of the intrinsic value – the value that is really defended over generations—seems as much in the form of life, the species, as in the individuals, since the individuals are genetically impelled to sacrifice themselves in the interests of reproducing their kind".

<sup>43</sup> Johnson (1992), p. 148 et 150; voir aussi Johnson (1993).

viables, des espèces viables et des écosystèmes viables<sup>44</sup>. Les espèces et les écosystèmes sont des processus en transformation<sup>45</sup> comme le sont les organismes. De plus, chaque processus de ce type possède une unité organique inhérente qui contribue à défendre un intérêt propre. «Une espèce ou un écosystème a un intérêt dans tout ce qui contribue à la poursuite de sa viabilité — ce qui concourt au maintien du système vivant par lui-même<sup>46</sup>». Ainsi Johnson transpose les concepts tayloriens des individus aux espèces et aux écosystèmes.

Johnson croit que les espèces ont leurs intérêts propres indépendamment des individus. Ce commentateur confirme ce résultat à l'aide d'arguments empiriques. À titre d'exemple, les bienfaits de la prédatation pour certaines populations. La prédatation les purgera de leurs effectifs trop âgés ou malades. Évidemment, ce qui est bon pour les espèces ne l'est pas *ipso facto* pour leurs membres. Elles ont leurs intérêts propres.

Enfin, comme nous l'avons déjà mentionné, Johnson considère que les écosystèmes ne sont pas que des agrégations. Ils disposent de leur identité et ont des intérêts propres. Ce sont des systèmes homéostatiques. Leur intérêt correspond à l'équilibre. Pour Taylor, l'équilibre naturel n'est qu'un effet des efforts individuels. Johnson, encore une fois, prend le contre-pied de Taylor. « Le fait qu'un écosystème se

---

<sup>44</sup> Johnson (1992), p. 153: "Genotypes tend to be selected for, and so to proliferate, when they tend toward manifestation in viable individuals, viable species, and viable ecosystems". Cela s'ajoute au fait que les caractéristiques de l'espèce ne sont pas que la somme de celles des organismes. « Au plan génétique, une caractéristique de l'espèce doit être présente au niveau individuel mais ne résulte pas de l'addition des caractéristiques individuelles» (1992, p. 152). "A trait on the species level would be manifested through individual organisms, but would not be the sum of the traits of the individual organisms".

<sup>45</sup> Johnson (1992), p. 150: "A living being is a process which hangs together. It maintains itself in a fluctuating environment which, unless countered, would soon terminate it. This is generally true of living entities, and it is true of species and ecosystems."

<sup>46</sup> Johnson (1993), p. 151: "A species or ecosystem has an interest in whatever contributes to its ongoing viability--to whatever contributes to that living system maintaining itself"

maintienne lui-même n'est pas, je crois, l'accident heureux qui résulte des activités des organismes individuels qui s'efforcent de se maintenir eux-mêmes<sup>47».</sup>

Quant à Sterba<sup>48</sup>, il reprend plusieurs des arguments de Johnson et en ajoute d'autres à l'encontre de l'individualisme de Taylor. Selon Sterba, comme l'espèce peut subir des préjudices, elle est donc un sujet moral. Il en est de même pour les écosystèmes. De plus, il mentionne que l'individu n'a pas été le seul à jouer un rôle important dans le processus évolutif. L'espèce a agi comme une entité. Une espèce, aujourd'hui disparue, a engendré une espèce actuelle en se transformant. Dans un autre ordre d'idée, Sterba tire de nouvelles conséquences du principe taylorien de non-supériorité de l'homme par rapport aux non-humains. Il découle de ce principe que les espèces aussi méritent le respect que Taylor accorde aux individus<sup>49</sup>. Enfin, Sterba montre que les principes de priorité que Taylor établit pour la solution des conflits entre les intérêts humains et non humains s'appliquent tout aussi bien aux conflits entre les espèces.

Passons maintenant aux critiques de Norton. Ce dernier s'attarde à montrer que la théorie de Taylor vise l'attribution d'une valeur non instrumentale aux entités naturelles tout en se conformant le plus possible à la démarche kantienne. Ainsi Taylor se confinerait à une approche individualiste contraire à l'essence même de l'écologie. De plus, Norton objecte que la théorie de Taylor ne peut protéger les intérêts des

---

<sup>47</sup> Johnson (1993, p. 156): "That an ecosystem maintains itself is not, I believe, just a happy accident resulting from individual organisms doing their own thing".

<sup>48</sup> Sterba (1995), "From Biocentric Individualism to Biocentric Pluralism".

<sup>49</sup> Sterba (1995), p. 195.

générations futures comme elle l'affirme. La cause de cette contradiction et de cette incapacité importante en matière d'éthique environnementale est directement l'individualisme biocentrique. En n'accordant la valeur inhérente qu'aux individus, Taylor s'empêche de mettre l'accent sur la protection des espèces et des écosystèmes qui seront essentiels à l'épanouissement des générations futures<sup>50</sup>.

Nous terminerons le survol des critiques concernant la perspective globale et le statut moral des entités autres que les individus en mentionnant les positions des auteurs John Baird Callicott<sup>51</sup> et Joseph R. Des Jardins. Callicott<sup>52</sup> critique sévèrement le biocentrisme :

«Le biocentrisme semble n'avoir guère de rapports avec les problèmes qui sont au cœur de la crise de l'environnement : érosion des sols, pollution aquatique et atmosphérique, espèces menacées d'extinction, dégradation écologique (...). Les personnes s'attachant à la protection de l'environnement n'accordent tout simplement pas d'importance au bien-être des larves, des punaises et des arbustes. Elles sont plutôt

---

<sup>50</sup> Norton (1987), p. 262. «*There would be implied an obligation to protect all species and substantial, intact representative natural ecosystems for the use and enjoyment of future generations. Taylor never addresses this possibility fully because of this commitment to a broadly Kantian, and hence individualistic, approach to ethics*». De plus, l'argumentation de Hans Jonas à propos de la fragilité des vivants comme espèce serait à verser au compte de la critique anti-taylorienne. La responsabilité qu'il envisage vise les conséquences à long terme, cumulatives et irréversibles de nos entreprises collectives. Les individus, évidemment sont dépassés d'autant plus que c'est la perspective globale qui domine en éthique jonasienne : « ...rien de moins que la biosphère entière de la planète, s'est ajouté à ce pour quoi nous devons être responsables », Jonas (1990), p. 31. Cette insistance sur le tout, sur la totalité est réitérée dans la conclusion du *Phénomène de la vie*, Jonas (2001), p. 282.

<sup>51</sup> Voir Norton (1991) et l'article « Environnement » de Callicott dans le *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (1996). Norton résume le livre de Callicott *In Defense of the Land Ethics* (1989) en soulignant l'importance du conflit individualisme-holisme pour Callicott (1991), p.181-182. Norton cite Callicott qui désire appliquer à l'éthique environnementale le principe platonicien à l'effet que c'est le bien-être de la communauté qui prédomine : «...it is the well-being of the community as a whole, not that of any person or special class at which his legislation aims». Pour Callicott, toute chose qui a de la valeur n'a de valeur qu'en fonction de la communauté!

<sup>52</sup> Callicott (1996), p. 500.

préoccupées par la préservation des espèces, l'intégrité des communautés biotiques et le bon état des écosystèmes».

De son côté, Joseph R. Des Jardins récapitule une bonne partie de la critique dont *Respect for Nature* a été l'objet. Cet auteur considère que la querelle qui oppose individualistes et holistes est de première importance. «De façon plus significative encore, insiste-t-il, de nombreuses objections portent sur le fait que Taylor adopte une approche individualiste. Il affirme que la valeur inhérente réside uniquement chez les êtres individuels et que les gens n'ont aucune obligation directe à l'égard des écosystèmes, des objets non vivants ou des espèces, par exemple (...) De là découlent plusieurs problèmes. D'abord, l'éthique de Taylor tend à supposer qu'il existe une relation antagoniste entre les individus. En portant son attention aux individus poursuivant chacun leur propre *télos*, Taylor suppose que le conflit et la concurrence caractérisent l'état naturel de la vie. Le défi pour l'éthique biocentrique dans ce modèle, c'est de découvrir une procédure pour résoudre ces conflits d'une façon impartiale. D'autres philosophes(...) soutiennent qu'une philosophie plus holiste mettrait l'accent davantage sur les coopérations et les interdépendances que sur les conflits entre les individus<sup>53</sup>».

---

<sup>53</sup> Des Jardins (1995), p. 184.

**B) L'individualisme biocentrique ne peut être fondé sur le statut moral de chaque être vivant**

Dans cette section, nous examinerons les critiques de l'individualisme biocentrique basées sur l'impossibilité de fonder cet individualisme sur le statut de sujet moral accordé à tout individu vivant. Nous verrons les critiques de Dower et Paske. Rappelons que Taylor s'appuie sur certaines caractéristiques de l'individu vivant pour lui attribuer un statut moral. Soit : l'existence d'un bien propre (peu importe la sensibilité à la douleur) et la présence d'une orientation téléologique unique pour chacun. Selon Taylor, nous avons la capacité d'adopter le point de vue de tout être vivant et de comprendre ce qu'est son bien propre. Les commentateurs vont remettre en question ces considérations théoriques fondamentales pour sa thèse individualiste.

Dower s'attaque à l'idée que chaque être vivant poursuit son bien parce qu'il semble avoir des activités orientées vers des fins, tout au moins dans le même sens que nous le faisons pour l'homme<sup>54</sup>. Selon lui, pour la majorité des animaux, et pour toutes les plantes, il n'y a pas beaucoup de sens à parler d'activités orientées vers un but ou caractérisées téléologiquement. Dans le cas où cela pourrait exister, on ne peut considérer ce but comme un bien de la même manière que nous le faisons pour l'être humain. Un animal ne peut réfléchir sur son but, ni établir une hiérarchie de ses buts, etc. L'important ici est de comprendre que les objections de Dower remettent en question l'unicité du dynamisme de chaque être vivant qui fonde l'individualisme de

---

<sup>54</sup> Dower (1989), p. 50: “From the fact that we can see some other animal species as goal-oriented in their activities, it does not follow that they can meaningfully be said to be ‘pursuing their good’ in the same sense in which human beings do”.

Taylor. Ce dernier pense en effet que lorsque nous percevons qu'un être vivant a son bien propre, nous devons être poussés à lui accorder le respect dès que nous adoptons le point de vue biocentrique. Si nous ne pouvons établir que chaque être vivant est à la recherche de son bien unique, il n'y a plus de raison de n'accorder la valeur inhérente qu'aux individus.

Gerald H. Paske, lui aussi, remet en question la dimension téléologique du vivant. Paske procède à une réfutation du biocentrisme rebaptisé «Principe de vie»<sup>55</sup>. Il reproche à Taylor d'utiliser un concept de téléologie qui peut s'appliquer autant au vivant qu'à la chose inanimée car il deviendrait impossible de distinguer le vivant non sensible de la chose inanimée.<sup>56</sup> En conséquence, aucun argument contraignant ne prouve que seuls les êtres vivants individuels peuvent être pourvus d'une valeur inhérente.

Reprendons brièvement l'argumentation de Paske. Taylor prétend que le bien d'un être vivant équivaut au maintien de sa structure ou de son intégrité; or, il s'avère que certaines actions contribuent au maintien de la structure d'une stalactite; donc, nous pourrions contribuer à son bien. Il serait donc plausible de contribuer au bien d'un être inanimé<sup>57</sup>. De plus, Taylor s'appuie sur notre capacité d'adopter le point de vue d'un être vivant pour comprendre son bien propre. Or, selon Paske, c'est doublement

---

<sup>55</sup> Paske (1989), p. 219: "The Life Principle : a metaethical rejection".

<sup>56</sup> "(1)The relevant concept (celui de Taylor) of teleology as readily applies to inanimate objects as it does to nonsentient life forms.(2) The inanimate-nonsentient distinction (at the relevant molecular level) is founded upon a continuum which offers no basis sufficient to justify The Life Principle" (1989, p. 219 ).

<sup>57</sup> Paske (1989). "We can do analogous things to inanimate objects which are clearly good (or bad) for them". (p. 222). Paske donne l'exemple d'une action qui permet la croissance d'un stalactite. "At bottom, however, 'bio' and 'nonbio' processes are physical and chemical; the 'biological' distinction being non-essential except for human purpose" (p.224).

impossible. Premièrement, un être vivant dépourvu de sensibilité, un protozoaire par exemple, ne possède ni point de vue, ni but. Deuxièmement, le fait d'imaginer un tel point de vue prouve que nous avons beaucoup d'imagination au lieu de prouver qu'il existe un point de vue propre à l'être vivant en question<sup>58</sup>. En fait, Taylor sombrerait dans l'anthropomorphisme. Enfin, selon Paske, il n'est nullement besoin de supposer une perspective téléologique pour comprendre la lutte d'un organisme pour sa survie.

### C) Les règles éthiques de Taylor sont inapplicables

Dans cette section, nous exposerons les critiques de Norton, Paske, Des Jardins et Birnbacher. La première objection que nous verrons est soulevée par Norton. Elle vise les conséquences de la position individualiste sur le plan pratique. Selon cette dernière, chaque être vivant poursuit ses fins propres. Aux yeux de Norton, cela entraîne Taylor dans un dédale inextricable de priorités ou d'ajustements dans un contexte où s'opposent les intérêts humains et non humains<sup>59</sup>. Si tous les êtres vivants non sensibles doivent être respectés, trop de choses devraient être respectées, cela rendrait la vie impossible<sup>60</sup>.

Norton critique aussi l'apparente contradiction qu'implique la restauration de la balance de justice voulue par Taylor. Que peut-on faire en faveur des êtres vivants qui

---

<sup>58</sup> Paske (1989). Un être vivant non sensible n'a pas de point de vue et il faudrait qu'il soit conscient pour en avoir. "Non sentient entities have no perspective at all (...) if that entity were conscious; it only shows that human beings have quite good imagination" (p. 221).

<sup>59</sup> Norton (1987), p. 265: "He must, therefore, evince priority principles that allow human moral agents to rank a plethora of obligations owed to all living things, the good of which is determined by their being 'teleological centers of life'" (1987, p. 265).

<sup>60</sup> Norton (1989), p. 220: "Hence, if non sentient life merits direct moral concern then so many things would merit direct moral concern that everyday life would become morally overwhelming".

ont été détruits à cause de la satisfaction d'intérêts humains secondaires ? Rien en réalité. Les mesures de compensation et d'équivalence s'exerceront en faveur des milieux naturels et de leurs populations, pas en faveur d'individus tués. Si des êtres vivants ont été lésés, il faut rétablir la justice envers eux<sup>61</sup>. Mais comment respecter cette idée ? «Ma thèse, affirme Norton, est que cette idée est plausible seulement si *eux (him, voir note précédente)* est interprété *collectivement*, pas individuellement<sup>62</sup>.» Des Jardins formule une critique similaire à peu près dans les mêmes termes. Puisque Taylor recourt à la justice restitutoire, il doit quitter le terrain des intérêts individuels : ce ne sont pas les créatures détruites qui jouiront de la réparation mais d'autres appartenant aux mêmes espèces dans une aire protégée ou bien un espace aménagé en réparation de celui qui a été détruit. «Malheureusement, une telle option semble impliquer de ma part des obligations à l'égard de l'espèce, parce que je ne peux pas rétablissement l'équilibre avec des créatures que j'ai détruites(...). Il faut évidemment abandonner l'individualisme...<sup>63</sup>». Ce constat est justifié par Birnbacher<sup>64</sup> : «L'écocentriste (...) protège tout d'abord des valeurs, c'est-à-dire des qualités, et seulement en second lieu les sujets individuels de ces qualités de valeur». Donc l'important est de maintenir les mêmes qualités chez d'autres individus semblables lorsque nous en détruisons un certain nombre.

---

<sup>61</sup> Norton (1987), p. 266: “As a way of restoring the balance of justice between ourselves and him... ”.

<sup>62</sup> Norton (1987), p. 266: “I submit that the sentence is plausible only if them is interpreted collectively, not *individually*”.

<sup>63</sup> Des Jardins (1995), p. 185.

<sup>64</sup> Birnbacher (1998), p. 434.

## 2.3 RÉPONSES POSSIBLES DE TAYLOR À PARTIR DE *RESPECT FOR NATURE*

### A) Réponses relatives à la perspective globale

Beauchamp reproche à l'individualisme biocentrique son absence d'adéquation avec la science écologique. *Respect for Nature* avait paré à l'objection. L'éthique n'est pas à la remorque de la nature ni des sciences de la nature. Les sciences ne doivent pas fournir des modèles pour nos attitudes morales. Si le système a priorité sur l'élément du système pour l'approche scientifique en écologie, nous ne pouvons pas automatiquement affirmer que l'individu compte moins que la collectivité d'un point de vue éthique<sup>65</sup>. Toutefois, *Respect for Nature* s'efforce de s'appuyer le plus possible sur les données scientifiques et même les considère essentielles au point de vue biocentrique.<sup>66</sup>

D'autre part, un examen attentif de *Respect for Nature* permet d'élaborer un certain nombre de répliques aux critiques qui visent le manque de préoccupation pour la dimension globale. D'abord, il faut constater que le titre *Respect for Nature* n'indique pas un intérêt étroit et exclusif pour l'épanouissement des animaux et des plantes pris selon leur individualité sans égard pour la biosphère. Ce livre veut introduire à une théorie de l'éthique environnementale comme l'indique le sous-titre<sup>67</sup>. Expressément, Taylor envisage nos devoirs envers la nature sauvage dont il donne une définition comme

---

<sup>65</sup> Taylor (1989), p. 50 à 52.

<sup>66</sup> Taylor (1989), p. 160-161 et 164-165.

<sup>67</sup> "A Theory of Environmental Ethics".

ensemble d'écosystèmes<sup>68</sup>. La perspective individualiste qu'il adopte va de pair avec une représentation du système complet de la nature. L'horizon écologique, voire holistique, bien que Taylor lui-même récuserait une telle formule, n'est jamais bien loin de ses réflexions philosophiques. Nous en présenterons plusieurs indices dans les paragraphes qui suivent.

Une lecture rigoureuse du livre peut faire ressortir la présence d'un certain holisme chez Taylor. Dès les premières lignes de l'introduction, l'auteur écrit : «J'utiliserai les termes monde naturel pour représenter l'ensemble entier des écosystèmes de notre planète...»<sup>69</sup> Et quelques pages plus loin, il semble démontrer sa compréhension de la dimension globale lorsqu'il explique la sélection naturelle : «Ensemble ces facteurs conditionnent le succès de la reproduction des individus et, par ce fait, façonnent l'ordre de l'écosystème comme un tout»<sup>70</sup>. D'autres formulations semblent adoucir ou modérer l'individualisme biocentrique. Ainsi lorsqu'il décrit les sujets moraux comme étant des entités dotées d'un bien propre pour ajouter aussitôt : «De telles entités incluent tous les organismes vivants aussi bien que certains groupes d'organismes»<sup>71</sup> se rapprochant ainsi de la pensée de Rolston. Ailleurs, notamment, lorsque la vision

---

<sup>68</sup> Taylor (1989), p. 3.

<sup>69</sup> Taylor (1989), p. 3. "I shall use the term the natural world to refer to the entire set of natural ecosystems on our planet..."

<sup>70</sup> Taylor (1989), p. 6. "Together these affect the reproductive success of individuals and thereby shape the order of the ecosystem as a whole".

<sup>71</sup> Taylor (1989), p. 18. "Such entities include all living organisms as well as certain groups of organisms". (p. 70). Il serait plausible de reconnaître qu'une population spécifique possède un bien propre : "Thus it can make sense to think of a species-population as having a good of his own"

biocentriste est présentée, on croit reconnaître les accents holistes de Aldo Leopold<sup>72</sup> : «Quand quelqu'un considère le domaine de la vie dans sa totalité, il le découvre comme un réseau complexe de parties interdépendantes<sup>73</sup>».

De plus, Taylor n'isole pas le respect envers les individus du respect des populations d'organismes vivants formées au sein des espèces vivantes et va même jusqu'à affirmer qu'elles possèdent une valeur inhérente (*inherent worth*) en un certain sens<sup>74</sup>. Du même souffle, il indique que la théorie de l'éthique environnementale doit établir des normes relatives au traitement des écosystèmes. Ce qu'il prône à propos de la non-ingérence illustre ce propos : «Le devoir de non-ingérence tel qu'il s'applique à la liberté des populations entières d'une espèce(...implique) que nous ne devons pas essayer de manipuler, contrôler (...) les écosystèmes naturels<sup>75</sup>». Nonobstant les critiques, Taylor est animé d'une réelle préoccupation environnementaliste. Les questions globales comme la pollution sont indissociables de la protection des êtres vivants comme en témoigne l'extrait suivant : « Polluer l'environnement naturel, c'est dégrader sa qualité et le symptôme de cette dégradation est qu'il existe une nuisance envers les humains et les non-humains<sup>76</sup>». L'attaque de Callicott appartient au même registre. Mais son raisonnement semble sophistique : ce n'est pas parce que les gens

<sup>72</sup> Leopold (2000), p. 268. «L'interdépendance de la forêt, de ses arbres, de sa faune et de sa flore constitutives est considérée comme une évidence.» Voir aussi Taylor (1989), p. 100 : "A system of interdependence such the survival of each living thing, as well as its chance of faring well or poorly, is determined not only by physical conditions of its environment but also by its relations to other living things". Voir de même p. 116-117.

<sup>73</sup> Taylor (1989), p. 44. "When one looks at this domain of life in its totality, one sees it to be a complex and unified web of inter-dependent parts".

<sup>74</sup> Taylor (1989), p. 46.

<sup>75</sup> Taylor (1989), p. 175. "The duty of non interference as it applies to the freedom of whole species-populations (...)"

<sup>76</sup> Taylor (1989), p. 288. "To pollute the natural environment is to degrade its quality, where the test of degradation is the capacity to be harmful to living things, human or non human.". Sur la pollution: p. 94 et 114.

n'accordent pas d'importance au bien-être des larves et des punaises que *Respect for Nature* devrait cesser de prioriser l'être vivant individuel.

Autre aspect de l'holisme de Taylor : la conscience de l'importance de l'équilibre écologique dans les relations prédateurs-proies. «Le fait que des membres individuels d'une communauté d'organismes vivants, servant de proies à d'autres, soient tués et consommés par les prédateurs, est congruent avec le bien de la communauté entière des organismes vivants d'un écosystème donné<sup>77</sup>». *Respect for Nature* n'oppose donc pas bien individuel et bien des communautés comme on lui reproche de le faire<sup>78</sup>.

L'ultime avancée de Paul Taylor vers l'holisme semble apparaître lorsqu'il compare lignée génétique et population. Sa pensée est nuancée : en comparaison avec une lignée génétique qui n'éprouve aucun dommage, les porteurs de ces gènes en éprouvent dans certaines catastrophes écologiques. Pour lui, cela peut signifier quelque chose (*it can make sense to think*) de dire que la population actuelle d'une espèce donnée voit son bien-être favorisé ou menacé. Et le tout est inséré dans une note qui contredit moult affirmations en sens contraire<sup>79</sup>. Mais cette ouverture n'est pas passée inaperçue pour Sterba comme nous l'avons vu plus haut. Il n'y a qu'un pas à faire vers l'attribution de la valeur inhérente aux populations.

---

<sup>77</sup> Taylor (1989). "The fact that individual members of the prey species are killed and consumed by individual predators is consistent with the good of the whole life community in the given ecosystem".(p. 70). Voir surtout le passage qui suit : « Whether humans ought to maintain or strengthen the stability and equilibrium of any of our planet's natural ecosystems as they happen to be structured at present is a question central to the concerns of environmental ethics » (p. 8-9)

<sup>78</sup> Rolston, Johnson.

<sup>79</sup> Taylor (1989), p. 69-70. "A genetic lineage ,on the other hand, remains unchanged in its characteristics, whether the organisms that embody it have their well-being furthered or damaged".

Plusieurs des critiques que nous avons examinées comportent une argumentation pouvant être résumée ainsi : ce qui est bon pour l'espèce n'est pas nécessairement bon pour l'individu. Et les illustrations abondent : prédatation, matériel génétique, mort naturelle, désastre naturel et reproduction. *Respect for Nature* en convient. Ce livre ne soutient pas que les communautés ne sont pas avantagées de diverses façons. Il accorde priorité à l'individu parce qu'il est vivant et que son énergie est dépensée selon un but unique qui convient à ses caractéristiques propres. Par exemple, si la reproduction convient à sa nature, il devrait, dans des conditions normales, se reproduire, que ce soit au bénéfice de l'espèce ou non. Son orientation particulière n'est pas le mourir mais le vivre, pourtant il mourra, cela est dans sa nature. Quant aux espèces, *Respect for Nature* nous amène à réfléchir à la question : Que seraient-elles sans les communautés réelles qui les constituent actuellement ? La véritable protection des espèces n'est-elle pas la protection des communautés, donc des organismes vivants qui les constituent actuellement ? Pour terminer, Taylor pense que son respect envers les êtres vivants a plus de force morale qu'un vague respect du tout. Le devoir envers le tout serait sans fondement parce qu'il n'existe pas de bien propre au tout. Si le bien de l'individu n'est pas notre but, il n'existe plus d'obligation morale<sup>80</sup>.

Par ailleurs, l'évolution et la sélection naturelle occupent une bonne part du débat. Les commentateurs contestent qu'elles reposent surtout sur les aptitudes de chaque organisme vivant alors que *Respect for Nature* le maintient. Toutefois les efforts

---

<sup>80</sup> Taylor (1989), p. 118-119.

de l'animal ou de la plante pour survivre et se reproduire sont toujours considérés dans leurs rapports avec le contexte en incluant les groupes biologiques qui en font partie<sup>81</sup>.

Sterba a soulevé une objection en s'appuyant sur le principe de non-supériorité humaine avancé par *Respect for Nature* : s'il n'y a pas de supériorité d'espèce à espèce, cela implique que les espèces devraient recevoir la considération morale. Son raisonnement semble spéculatif ! Taylor ne fait que préciser que les individus humains ne sont pas supérieurs aux autres animaux ou aux végétaux pris individuellement.

Passons à l'accusation de ne pas assurer les droits des générations futures. On serait à même de s'appuyer sur *Respect for Nature* pour rétorquer ce qui suit. Étant donné que les humains futurs auront besoin de la survie des espèces pour garder une vie digne d'être vécue, il est moralement obligatoire d'empêcher leur extinction en s'imposant le plus grand respect envers tous les êtres vivants. Quant au reproche à l'effet de minimiser la coopération entre les êtres vivants, *Respect for Nature* peut offrir une défense indirecte. Il fournit une multitude de mentions de l'interdépendance et des interactions entre les individus. Cependant, la coopération entre les individus de différentes espèces est mieux illustrée que celle entre individus d'une même espèce<sup>82</sup>.

## B) Réponses concernant le statut moral de chaque être vivant

Réponses à Dower. Taylor est en accord avec l'idée que pour la plupart des êtres vivants, on ne peut parler de but dans le sens où nous le faisons pour les humains. Cette

---

<sup>81</sup> Par exemple, p. 6 à 8 et 112.

<sup>82</sup> Taylor (1989), p. 116-117.

idée est absente de son ouvrage. La notion de téléologie employée englobe la réalisation des potentialités d'un être vivant qu'il en soit conscient ou non. Le but en question serait l'atteinte de ce qui est favorable à cette réalisation. Dower soutient de plus que si un but était possible dans le cas de certains animaux, il ne saurait être question de le considérer comme un bien. À cela, *Respect for Nature* ne peut acquiescer. Le bien d'un être vivant, selon Taylor, ne relève pas de l'appréciation qu'il peut en faire par lui-même. C'est l'agent moral qui dispose de l'appréciation . Mais d'autre part, certains animaux pourraient-ils être des agents moraux ? *Respect for Nature* laisse la question ouverte. Certains animaux, dauphins, éléphants et primates, pourraient l'être dépendamment de leur capacité à développer le sens de leur identité et la représentation de leur responsabilité envers les groupes auxquels ils appartiennent<sup>83</sup>.

Réponses à Paske. Selon Paske, le concept biocentrique de téléologie peut s'appliquer autant aux organismes vivants qu'aux êtres inanimés. Il ne convient donc pas d'assurer un statut moral unique aux êtres vivants. Ce concept se contenterait d'assurer la réalisation d'une entité et sa pérennité. Ces considérations ne semblent pas conformes à *Respect for Nature*. L'ouvrage de Taylor fournit des éléments supplémentaires pour définir un «centre de vie téléologique ». Ce sont eux qui distinguent la structuration dynamique d'un protozoaire de celle d'une stalactite, par exemple : le métabolisme, la croissance, la reproduction et autres processus complexes semblables<sup>84</sup>. Paske soulève une deuxième difficulté à l'effet que nous ne pouvons

---

<sup>83</sup> Taylor (1989), p. 15.

<sup>84</sup> Taylor (1989), p. 143.

adopter le point de vue de tous les êtres vivants. Nous ne pouvons, par exemple, adopter le point de vue du protozoaire car il n'en a pas étant un être dépourvu de sensibilité. Le biocentrisme n'établit pas que le sujet moral peut ressentir la même chose que l'agent moral. Le point de vue dont il est question n'exige pas la conscience ou la sensibilité. Ce que la théorie énonce, c'est que nous pouvons porter des jugements sur ce qui est favorable à un être vivant<sup>85</sup>. Taylor admet que l'imagination est utile au respect de la valeur inhérente mais ne se compromet pas dans l'affabulation ou l'anthropomorphisme.

### C) Réponses concernant l'inapplicabilité des règles morales

La critique la plus solide met en lumière la contradiction existant entre le principe de justice restitutoire et l'individualisme biocentrique. Ce dernier promeut la valeur absolue de l'individu alors que le principe qui doit maintenir la balance de justice à la suite de dommages subis par l'individu s'adresse à une communauté de son espèce. En deux mots : le tort est causé à l'individu mais c'est sa communauté qui a droit à la réparation surtout dans le cas de destruction totale de cet individu. Les individus sont irremplaçables mais certains sont inévitablement détruits par la marche de la civilisation, croit Taylor. Ce dernier cherche une plus grande justice et une diminution de l'arbitraire. Pour lui, certains devoirs passent avant d'autres. Notre

---

<sup>85</sup> Taylor (1989), p. 96.

devoir de construire peut conduire à négliger notre devoir de non-malveillance envers tout être vivant.

Par ailleurs, *Respect for Nature* résiste facilement à la seconde vague d'objections. Il y aurait trop de choses à respecter et les règles seraient trop complexes. En réalité, le livre fournit des guides et des orientations et fait confiance aux agents moraux raisonnables et bien informés. La protection de l'environnement et la responsabilisation de nos sociétés exigent des efforts, de l'éducation et des législations. Le livre de Taylor tente d'apporter sa contribution.

## 2.4 TAYLOR RÉVISE CERTAINES DE SES IDÉES SUR L'INDIVIDUALISME BIOCENTRIQUE

Taylor s'est montré disposé à plusieurs concessions qu'il n'a malheureusement pas encore publiées. Elles devraient l'être lors de l'édition chinoise de *Respect for Nature*. À la suite de la réception dont *Respect for Nature* a été l'objet, Taylor s'est rapproché de l'holisme. «Il est intéressant, écrit Sterba, en évoquant une correspondance privée, que Taylor lui-même semble disposé à élargir la classe des sujets moraux<sup>86</sup>». Cela veut dire que les espèces et les écosystèmes obtiendraient le statut de sujets moraux et auraient droit à notre considération morale. Nous avons été à même de confirmer ces dires grâce

---

<sup>86</sup> Sterba (1995), p. 192. “Interestingly, Taylor himself now seems willing to enlarge the class of moral subjects (*private correspondence*)”.

à des documents non publiés que Messieurs Rolston et Taylor ont eu l'obligeance de nous faire parvenir<sup>87</sup>.

Dans sa préface inédite de 2003, déjà évoquée ci-haut, Taylor admet que l'éthique du respect de la nature gagnerait à accepter certains éléments du point de vue holiste. Comme il concède que les espèces et les écosystèmes possèdent des intérêts ou un bien propre, il est contraint de modifier légèrement la justification biocentriste de nos devoirs envers les entités naturelles sur au moins deux points. Le premier étant que la dimension téléologique d'une entité n'est plus essentielle à la possession d'un bien propre. Le deuxième étant que la possession d'un bien propre est non seulement essentielle mais suffisante pour avoir une valeur inhérente. Apportons quelques éclaircissements à ces modifications. Une population d'une espèce et un écosystème possèdent un intérêt du seul fait que certaines conditions leur causent préjudice ou bien les empêchent de perdurer. Ils sont vus comme des entités dont il faut maintenir la biodiversité. Quant à l'attribution de la valeur inhérente aux possesseurs d'un bien propre, elle relève d'un principe axiologique ultime qui se justifie par sa cohérence avec l'ensemble du biocentrisme.

Pour terminer sur les révisions que Taylor apporte à sa théorie, indiquons qu'il accepte les commentaires de Sterba sur ses principes de priorité dans la résolution des conflits entre les intérêts humains et non humains. Il admet donc qu'il faudrait repenser ces principes en termes holistes. En conséquence de quoi, la satisfaction des intérêts

---

<sup>87</sup> Certaines lettres de Taylor à Rolston et nous-même et surtout une préface de 11 pages destinée aux traducteurs chinois de *Respect for Nature*. Dans ces écrits, Taylor fait montre de sa reconnaissance envers de nombreux partisans de l'holisme : Callicott, Rolston, Norton, Johnson et Sterba.

incontournables de l'humanité doit essentiellement respecter la biodiversité globale de la planète.

## 2.5 NOS RÉACTIONS FACE AUX CRITIQUES DE L'INDIVIDUALISME BIOCENTRIQUE

Il nous semble inévitable d'adopter une perspective plus globale que celle de *Respect for Nature* tout en préservant l'idée que chaque être vivant possède une valeur unique. Au chapitre de la globalité, les récentes concessions de Taylor semblent satisfaisantes : reconnaître la valeur morale des communautés et des écosystèmes. Selon nous, une éthique doit correspondre à son objet. Or l'objet de l'éthique environnementale est le système biotique : nous comme êtres vivants dans un milieu et parmi les êtres vivants des autres espèces pour paraphraser Albert Schweitzer<sup>88</sup>. Considérer la globalité des interactions est impérieux. Un objet global exige une éthique globale. Mais quelle est la notion qui réconcilie le mieux perspective globale et respect des êtres vivants ? C'est la notion de biodiversité. Cette notion établit la richesse de la variété des êtres vivants individuels, de leur matériel génétique ainsi que celle des communautés et des écosystèmes<sup>89</sup>. Cette notion est la plus à même de concilier la variété des constituantes (leur valeur propre) et la nécessaire considération des relations

---

<sup>88</sup>, "Ich bin Leben, das leben will, immiten von Leben, das leben will" cité par J.-P. Sorg dans la présentation des textes de Schweitzer , 1995, p. 56 .

<sup>89</sup> Cf. Convention de Nations Unies sur la biodiversité et Auroi (1992) p. 15 à 19 . Le lien variété-interdépendance doit être établi. La richesse du vivant est inséparable de la perspective globale. Plus de variété implique plus de complexité et donc plus d'échanges. Voir à ce propos Auroi (1992) p. 7.

dans lesquelles elles sont enveloppées. En deux mots : la diversité implique la complexité qui implique la multiplicité des échanges<sup>90</sup>.

À notre point de vue, nous ferions fausse route en adoptant la perspective globale sans maintenir des principes éthiques forts eu égard aux organismes vivants individuels. Il nous semble prioritaire de rappeler que l'ignorance des qualités propres de chaque plante et animal est une cause importante de la négligence et de la malveillance qui concourent à la destruction de l'environnement<sup>91</sup>. En accordant une valeur inhérente à chacun des organismes vivants, Taylor ne peut que renforcer la conscience environnementale. Sur le fond, la véracité de l'importance de l'individu reste à débattre. Rappelons que pour Buffon « il n'existe réellement que des individus, et que les genres, les ordres et les classes n'existent que dans notre imagination<sup>92</sup>. Si la diversité biologique est précieuse, si elle possède une valeur au-delà de son utilité, n'est-ce pas parce que chaque plante et chaque animal est une véritable œuvre d'art qui se ferait elle-même comme le suggérait Kant<sup>93</sup>? L'unicité de chaque être vivant, lorsqu'elle est admise, ne conduit-elle pas à la modération, à la précaution lorsqu'il s'agit d'aménager notre environnement pour répondre aux exigences de la vie moderne ? Il conviendrait de maintenir le sentiment moral pour lequel chaque individu vivant a une valeur inhérente.

---

<sup>90</sup> Auroi (1992), p. 7.

<sup>91</sup> L'éducation à l'environnement est un échec quand on voit des millions de nos concitoyens outrés de voir des déchets jetés par terre alors qu'ils s'achètent des véhicules de plus en plus lourds et polluants. Tous veulent défendre l'environnement. À cause de l'ignorance dominante, du désintérêt envers les sciences et à cause des carences de l'éducation morale par rapport au caractère précieux de chaque vivant, la volonté de protéger l'environnement tourne à la bêtise et au simplisme : garder tout ça propre.

<sup>92</sup> Fagot-Largeault (2002) p. 485-486.

<sup>93</sup> Kant, *Critique de la faculté de juger*, section 65.

Plusieurs problèmes théoriques restent à étudier en rapport avec l'unicité et le statut moral de chaque individu. Attardons-nous quelques instants à d'autres aspects de l'individualisme biocentrique susceptibles de soulever la controverse. Parmi ceux-là, se trouvent la dimension téléologique et la possibilité de prendre le point de vue de l'animal ou de la plante. La question téléologique se subdivise en deux points. Le premier concerne les critiques à l'effet qu'il n'y a pas de fin pour les êtres vivants. Le deuxième touche les critiques à l'effet que le concept de Taylor ne permet pas d'établir la distinction vivant-inanimé. Aujourd'hui, Taylor minimise l'importance du facteur téléologique en concédant qu'il n'est pas nécessaire de viser un but pour avoir un bien propre. Ainsi, une communauté possède aussi un bien propre mais elle ne peut être considérée comme un «organisme» qui vise un but<sup>94</sup>. Toutefois, pour l'éthicien, un organisme vivant demeure un «centre de vie téléologique». Cette thèse est questionable. C'est le premier point dont nous voulons discuter.

La longue évolution de la pensée scientifique depuis le XVI<sup>e</sup> siècle nous incite à conclure que le finalisme ne devrait plus avoir cours au sein du monde physique. D'autant plus que, même en dehors des sciences, les philosophies du *conatus* et du vouloir vivre qui pourraient appuyer l'insistance que Taylor met sur l'effort du vivant pour survivre et se reproduire, renoncent à tout finalisme<sup>95</sup>. Sans avoir la possibilité, dans ces pages, de démontrer l'absence de fin au sein de la nature, nous pouvons tout de même formuler certaines remarques à cet égard. Le vivant est un dynamisme

---

<sup>94</sup> Dans sa préface inédite écrite en 2003.

<sup>95</sup> Spinoza, *Éthique*, et Schopenhauer, *La volonté dans la nature*.

structurant et structuré. Il se déploie dans l'espace et le temps. Il dépense son énergie à survivre et se reproduire, cela est indéniable. Pourquoi supposer un but ? Pour connaître le réel rationnellement, n'est-il pas suffisant d'avoir une explication du comment sans avoir des réponses au pourquoi ? L'admirable organisation d'une plante, d'un insecte, voire d'une cellule peut suffire à nous prédisposer au respect sans recourir à de possibles fins.

Le deuxième point de la critique contre la notion de téléologie de *Respect for Nature* regarde l'impossibilité de distinguer le vivant de ce qui ne l'est pas. Taylor a été le premier à comparer une stalactite et un vivant pour en illustrer la différence. Taylor était intéressé à démontrer qu'il existait quelque chose de bien ou quelque chose de dommageable pour le vivant, alors que rien de semblable n'existe pour la stalactite.

Quand nous n'envisageons que ce qui permet la formation complète d'une entité et sa persistance, il devient apparemment impossible de séparer ontologiquement le vivant du non-vivant. À notre point de vue, Taylor semble avoir tort. Il n'y a ni bien ni mal à la croissance ou au dépérissement d'une violette. Il n'y a pas plus de mal à la déliquescence d'une morille que de bien à sa fermeté. Nous pourrions avantageusement laisser de côté les termes de bien et mal, trop axiologiques et anthropomorphes, pour caractériser le vivant. La critique n'est pas indemne elle non plus. Confondre stalactite et protozoaire relève de la méconnaissance ou de la mauvaise foi. Il faut accorder mérite à Taylor de parler des processus complexes propres au vivant comme celui du métabolisme. Mais qu'est-ce qui différencie le protozoaire de la stalactite ? La structuration dynamique n'est pas la même. Les molécules qui s'agrègent de façon

ordonnée et caractéristique selon les propriétés chimiques et physiques définies ne le font pas à la manière d'une embryogenèse. Chez le vivant, il ne s'agit pas d'accumulation, si esthétique soit-elle. La cellule est plus irrégulière que le cristal. Il y a auto-organisation selon un plan génétique préétabli et une dimension conative, un effort d'être. De plus, il y a une orientation vers ce qui peut combler un manque, une faim, un besoin. Un minéral n'a pas de besoin.

Pour compléter sur la distinction vivant-inanimé, une dernière remarque. Pour établir une différence entre vivant et non-vivant, il faudrait mettre en lumière l'autonomie<sup>96</sup> du vivant, sa spontanéité, son imprévisibilité. Quand il a à se régénérer, il le fait à partir de lui selon un modèle génétique propre. Les gènes sont variables, ils subissent des mutations. Cela annonce la malléabilité du vivant, sa souplesse, sa variabilité, son adaptabilité. La plasticité du vivant témoigne de sa valeur et signe l'originalité de chaque être doué de vie. Si la morale savait le reconnaître, il y aurait moins de détresse écologique.

Dans un autre ordre d'idée, on a reproché à Taylor de fonder son respect des êtres vivants sur une certaine capacité à adopter son point de vue. Bien que Taylor se défende de tout anthropomorphisme, sa position est pour le moins fragile ou contestable. Pourquoi ne pas s'en tenir à la proposition fort raisonnable suivante : un agent moral honnête et éclairé connaît ce qui est favorable à l'épanouissement de tel ou

---

<sup>96</sup> Varela (1999), p. 7, 19, 37 et 46. Danchin (2002), p. 30-32.

tel organisme vivant et cela lui suffit pour adopter les comportements respectueux pertinents ?

Pour clore ces remarques, une question relative à l'applicabilité de la théorie : le concept de valeur inhérente de tout être vivant n'est-il pas excessif? Nous pourrions reformuler la question selon un mode plus pragmatique : le concept de valeur inhérente de tout être vivant ne s'oppose-t-il pas au développement économique souhaitable pour tous et absolument nécessaire pour les peuples du tiers monde si on s'en tient au programme du développement annoncé par le Rapport Brundtland<sup>97</sup>. Taylor affirmerait avec raison que certaines installations humaines ont priorité sur la préservation de l'intégrité de certains habitats sauvages et cela au péril de bien des plantes et des animaux. Si, par exemple, l'installation d'infrastructures sanitaires dans un pays en voie de développement nécessite la destruction d'un écosystème rare, sans permettre une compensation totalement équivalente à la perte, Taylor pourrait y donner son assentiment. Dans ce cas, la valeur inhérente de chaque être vivant veut-elle encore dire quelque chose ? Les règles éthiques du biocentrisme sont-elles inapplicables ? Comment décider moralement de ne pas respecter notre devoir envers tout être vivant (respecter le bien propre d'un être vivant) parce qu'il y a un devoir supérieur selon la civilisation ? Comment, dans ce contexte, éviter tout préjudice pour la valeur des êtres détruits ou blessés? Cela semble devenir impossible et c'est pour cela qu'il convient d'adopter une perspective plus holiste. Le tort causé aux individus

---

<sup>97</sup> Lévéque (1997) p. 105-106.

semble irréparable surtout lorsqu'ils sont détruits totalement. Les hommes détruisent pour bâtir leur monde, mais ils peuvent réparer dans une grande mesure ou du moins compenser selon les préceptes de Taylor. Cette justice est bien incarnée dans les politiques actuelles des aires protégées. Ces aires, selon Taylor, réparent les torts causés par la civilisation en laissant la nature se régénérer librement sur des portions significatives de la terre sans toutefois « restaurer» les plantes et animaux qui ont péri. Toutefois, à la décharge de Taylor, ne convient-il pas d'admettre les limites de tout principe de justice ? Quand le meurtrier est châtié par exemple, quelle est la compensation pour la victime ? Pourquoi exigerions-nous plus de la justice restitutoire de Taylor que de la justice pénale la plus courante ?

## 2.6 CONCLUSION

Nous avons pu établir que la priorité accordée par Taylor aux êtres vivants individuels rencontre des écueils quasi insurmontables compte tenu de la nécessaire perspective globale propre à l'éthique environnementale. Nous savons que *Respect for Nature* offrait la possibilité partielle de répondre aux critiques développées à l'encontre de l'individualisme biocentrique. En outre, l'éthicien américain est disposé à amender sa doctrine pour donner droit à certaines critiques. Il contribue de cette manière à la solidité de nos obligations morales envers les espèces et les écosystèmes. De notre point de vue, Taylor a su procéder à des ajustements pertinents. Il en est ainsi surtout lorsqu'il se montre ouvert au respect de la biodiversité, clé d'une véritable éthique de l'environnement soucieuse autant des systèmes biotiques que des irremplaçables individus qui sont la vie au sens le plus intégral.

## CHAPITRE 3 - L'ÉGALITARISME BIOCENTRIQUE

### 3.1 INTRODUCTION

Dans ce chapitre nous aborderons la controverse soulevée par l'égalitarisme biocentrique. Dans un premier temps, nous procéderons à la recension des critiques les plus significatives qui furent élaborées à son encontre. Dans un deuxième temps, nous exposerons brièvement comment *Respect for Nature* peut résister à ces attaques. Pour terminer, nous apporterons certaines appréciations sur l'égalitarisme biocentrique et les critiques dont il est l'objet.

Taylor admet que l'idée d'égalité de tous les êtres vivants contredit les intuitions les plus répandues. Pourtant, l'impartialité envers toutes les espèces lui semble essentielle à une véritable éthique de l'environnement, soit une éthique non anthropocentrique. En effet, pour lui, chaque être vivant possède une valeur inhérente égale. Comme le fait voir l'historique que Nash a produit sur l'éthique environnementale, cette égalité a paru contre-intuitive, voire choquante, aux yeux des commentateurs<sup>98</sup>. Leurs principales critiques visent soit l'égalité des êtres vivants en elle-même<sup>99</sup>, soit les conséquences de cette égalité.

La totalité des critiques contre l'égalitarisme biocentrique pourrait se résumer en quatre propositions :

---

<sup>98</sup> Nash (1989), p.155. "...he really stand behind this shocking idea".

<sup>99</sup> Comme l'anthropocentrisme a régné sur la pensée occidentale depuis des millénaires, il serait onéreux de relever ne serait-ce que les principales affirmations en faveur de la supériorité humaine. À titre d'exemple, nous ne mentionnerons que celles de Lamarck et Bentham qui nous semblent représentatives à cet égard. Lamarck peut servir de porte-parole de tous les anthropocentristes lorsqu'il proclame la supériorité de la « race prééminente ». Ce serait même le besoin de dominer qui serait à l'origine de l'espèce humaine ou du moins de sa bipédie [Lamarck (1994) p. 399-400]. Quant à Bentham, même s'il admet des droits pour les animaux, il maintient une hiérarchie où l'homme occupe la position supérieure. Il essaie même de justifier l'alimentation carnée en arguant que les bêtes abattues dans les fermes d'élevage souffrent moins que celles qui périssent par l'action des prédateurs dans la nature sauvage. Seul l'humain s'est hissé hors de l'état sauvage (Nozick (1988), p. 410).

- 1- Seul un être capable de souffrir peut avoir des intérêts et devenir objet d'un devoir moral (Singer, Birnbacher, Regan). C'est le thème de la sensibilité (3.2.1).
- 2- L'humain possède une valeur inhérente supérieure du fait qu'il peut transmettre et renouveler un patrimoine et aussi, renoncer à ses propres intérêts (Ferry, Mussi, Beauchamp, Dower)<sup>100</sup>. C'est le thème de la valeur inhérente (3.2.2).
- 3- À cause de l'égalitarisme, il devient impossible d'arbitrer les conflits homme-nature (Gosseries, Rolston, Des Jardins). C'est le thème de l'arbitrage des conflits (3.2.3).
- 4 - Certains des principes de priorité que Taylor élabore pour arbitrer ces conflits contredisent l'égalitarisme (French, Callicott). C'est le thème de la cohérence (3.2.4).

## **3.2 LES CRITIQUES DE L'ÉGALITARISME BIOCENTRIQUE**

### **3.2.1 La sensibilité**

En premier lieu, traitons de Peter Singer qui s'oppose à la thèse de l'égalité biocentrique. Pour lui, l'égalité de considération doit être réservée aux animaux. C'est la thèse de l'«égalité animale»<sup>101</sup> qui justifie le combat contre le «spécisme»<sup>102</sup>. Toutes les espèces animales pouvant éprouver de la douleur ont droit à une égale considération morale. «La capacité à souffrir et à éprouver du plaisir est, par contre, une condition non seulement nécessaire, mais aussi suffisante pour dire qu'un être a des intérêts — il aura au strict minimum, un intérêt à ne pas souffrir. Une souris, par exemple, a un intérêt à ne pas recevoir de coup de pied, parce que si elle en reçoit, elle souffrira<sup>103</sup>.» Selon Singer, Taylor utilise un langage métaphorique en affirmant qu'une plante poursuit son bien propre. La thèse de l'égalitarisme biocentrique est pour lui contre-intuitive et sans fondement : «Il est loin d'être évident qu'il nous faille avoir plus de respect pour un

---

<sup>100</sup> Ce sont ceux qui s'appuient sur des «valeurs humanistes» selon les termes de Duhamel (1996), p. 77.

<sup>101</sup> Singer (2002), p. 12-18.

<sup>102</sup> Par allusion au racisme : non-respect des autres espèces animales par les humains.

<sup>103</sup> Singer (1993), p. 38

arbre que pour une stalactite<sup>104</sup> ». En «l'absence de conscience», rien ne justifie le respect moral envers un vivant. Ce dernier doit avoir un intérêt à s'épanouir pour avoir droit à notre respect. Or, seul un être sensible, apte à ressentir de la douleur, peut avoir un tel intérêt<sup>105</sup>.

L'importance accordée à la sensibilité à la douleur oblige Singer à démontrer la présence de celle-ci chez les animaux. Plusieurs considérations militent en faveur de cette présence. Nous pouvons, notamment, observer les symptômes de la douleur animale et en comprendre l'utilité au sein du processus de la sélection naturelle. Les sensations douloureuses éloignent les bêtes des situations dommageables et en conséquence favorisent leur survie. Considération supplémentaire : les systèmes nerveux respectifs des humains et des animaux sont semblables pour ce qui est de la perception de la douleur<sup>106</sup>. Pourquoi la douleur animale ne serait-elle pas comparable à la nôtre ? L'expression de la douleur peut aussi entrer en ligne de compte pour s'assurer de sa présence. Singer se sert des recherches de Jane Goodale<sup>107</sup> pour montrer que la «communication non verbale» des sentiments existe chez les chimpanzés. Une fois établi le fait que les animaux souffrent comme nous, Singer recourt au principe d'égalité. Notre obligation morale à respecter l'intérêt des humains à ne pas souffrir doit s'étendre aux autres animaux car « la douleur et la souffrance sont des choses mauvaises par elles-mêmes et elles doivent être prévenues ou minimisées, quels que soient la race, le sexe ou l'espèce de l'être qui souffre<sup>108</sup>.»

---

<sup>104</sup> Singer (1997), p. 264

<sup>105</sup> Singer (1997), p. 268

<sup>106</sup> Singer (1997), p. 42-43

<sup>107</sup> Singer (1997), P.47

<sup>108</sup> Singer (1997), p. 50

Birnbacher appartient à la même école de pensée que Singer. Pour lui aussi, le principe utilitariste de l'égalité devant la souffrance s'oppose à l'égalité de la valeur inhérente de tous les êtres vivants, plantes incluses. « Une chose a une valeur dans la mesure où elle contribue au bien-être d'un être doté de sensibilité (humain ou animal) »<sup>109</sup>. Pour Birnbacher, l'axiologie du bien-être est la mieux partagée<sup>110</sup> et la plus apte à fonder l'obligation morale.<sup>111</sup>

Pour compléter ces commentaires, nous mentionnerons brièvement celui de Regan. Celui-ci insiste sur la ressemblance homme-animal pour ce qui est de l'expérience vécue du bien-être et considère que cette expérience est inséparable de la valeur intrinsèque d'un être. Il affirme que « chacun de nous est un sujet qui fait l'expérience de la vie, une créature consciente avec un bien-être individuel qui a son importance pour elle...» et qu'il en va de même pour les animaux victimes de l'élevage et de la chasse<sup>112</sup>. En outre, il accorde une valeur intrinsèque égale à tous les animaux capables de perception et pouvant poursuivre un but<sup>113</sup>. Par contre, cette valeur ne peut s'étendre aux plantes, dépourvues qu'elles sont d'une telle perception et de la capacité de poursuivre un but.

---

<sup>109</sup> Birnbacher (1998), p. 429 et 441.

<sup>110</sup> À titre d'exemple, Johnson : "...the pain suffering of individual, sentient beings was the only dependable criterion for separating right action from wrong". Cité et approuvé par Nash (1989), p.157; Nash résume aussi la pensée de Frankena : un être dépourvu de sensibilité ne peut subir de dommage et en conséquence n'a pas d'intérêt.

<sup>111</sup> Birnbacher (1998), p. 431.

<sup>112</sup> Regan (1995) p. 111.

<sup>113</sup> Selon Sorabji (1994), p. 239

### 3.2.2 La valeur inhérente

Les commentateurs se sont aussi appliqués à démontrer qu'il était inapproprié d'accorder une valeur inhérente égale à tous les êtres vivants. Des textes de Ferry et Mussi illustrent bien cette position. Ferry conteste toute forme d'égalité entre les espèces vivantes car l'humain transcende les animaux et les plantes par sa liberté ou sa raison pratique<sup>114</sup>. Il admet qu'à certains égards l'animal peut paraître proche de l'homme. «On pourrait sans doute montrer une certaine continuité dans la souffrance, dans l'intelligence, voire dans le langage, mais quand il s'agit de liberté, les animaux et les hommes paraissent séparés par un abîme. Il porte un nom : l'histoire, que ce soit celle de l'individu (éducation) ou de l'espèce (politique). Jusqu'à preuve du contraire les animaux n'ont pas de culture, mais seulement des mœurs ou des modes de vie et le signe le plus sûr de cette absence est qu'ils ne transmettent à cet égard aucun patrimoine nouveau de génération en génération<sup>115</sup>. En outre, Ferry s'oppose à Taylor en ce qui concerne la considération des intérêts. Nous avons vu que pour Taylor, cette question est primordiale pour établir l'égalité. Ferry refuse ce critère. Pour lui, la véritable morale s'élève au-dessus des intérêts. Cette capacité morale devient une confirmation de la supériorité de l'homme qui est le seul à pouvoir s'élever au-dessus de ses intérêts, même celui de ne pas souffrir<sup>116</sup>. Enfin, Ferry considère que le fait d'accorder une valeur inhérente aux plantes et aux animaux constitue en soi un rabaissement de l'homme, un affaiblissement de ses droits et une atteinte à sa dignité. Pour lui, accorder une valeur propre ou reconnaître des intérêts ou des droits aux non-humains confine à la même logique néfaste. «Il est clair, en

---

<sup>114</sup> Ferry (1992), p. 81

<sup>115</sup> Ferry (1992), p. 85-86; les italiques sont de l'auteur. Habermas défend une position similaire : Dion, (2004), p. 14.

<sup>116</sup> Ferry (1992), p.73, 78 et 81.

effet, que l'idée de droit intrinsèque des êtres de nature s'oppose de façon radicale à l'humanisme juridique qui domine l'univers libéral moderne<sup>117</sup>».

Mussi, quant à lui, ne fait que reprendre les craintes de Ferry à propos des dangers du biocentrisme pour la dignité humaine<sup>118</sup>. Il rejette l'égalitarisme biocentrique parce qu'il condamne le biocentrisme et tout ce qui réduit l'homme à l'organique et à l'animal, ce qui « peut mener aux pires scénarios et aux déductions les plus folles. La thèse biocentriste (...) amène à considérer l'homme comme un vivant parmi les autres, qui peut être éventuellement nuisible à la vie<sup>119</sup> ». Pour Mussi, le biocentrisme soumet l'éthique au biologique. Finalement, il refuse «la prééminence de la vie organique sur la vie «morale »<sup>120</sup>.

Le rejet de l'égalitarisme biocentrique se retrouve aussi chez d'autres commentateurs, même s'ils sont plus réceptifs à l'éthique environnementale, notamment Beauchamp et Dower. Bien que Beauchamp conteste la vision exclusivement utilitaire des êtres vivants, il oppose des réserves à l'égalitarisme biocentrique. C'est au nom de la dignité humaine<sup>121</sup>, base de la justice et des droits de l'homme, qu'il critique le biocentrisme. Beauchamp se montre favorable à une éthique environnementale humaniste pour laquelle « ...la personne est donc perçue comme la valeur de référence absolue et comme le fondement ultime de toute la responsabilité éthique (...). Ce postulat est partiellement mis en cause par le biocentrisme qui refuse de reconnaître la personne

---

<sup>117</sup> Ferry condamne l'«écologie profonde» dans laquelle il situe P.W. Taylor. Elle est, selon lui, «animée par une forme d'antihumanisme» ( Ferry (1992), p. 83.

<sup>118</sup> Duhamel (1996) p.71-76 pour une présentation des positions des commentateurs qui qualifient l'égalitarisme biocentrique ou le biocentrisme tout court de fascisme écologique ou d'écofascisme.

<sup>119</sup> Mussi (2003), p. 42. L'égalitarisme est souvent perçu comme anti-humain. Par exemple, Thiele (1995), p.177, dénonce son «orientation misanthropique».

<sup>120</sup> Mussi (2003),p.42

<sup>121</sup> Même idée chez Thiele (1995), p.181-182. En s'appuyant sur Heidegger, il conclut que Taylor a une conception inadéquate de la liberté humaine, ce qui le conduit à l'erreur égalitariste.

humaine comme seul sujet transcendental et qui cherche à donner la vie, ou l'espèce ou le tout, comme catégorie fondamentale<sup>122</sup> » .

Dower, pour sa part, précise les raisons classiques, soit les raisons humanistes, de s'opposer à l'égalitarisme biocentrique. L'homme seul dispose de la conscience morale, du langage et du questionnement<sup>123</sup>. Il évoque subséquemment le dualisme corps-esprit<sup>124</sup> et la capacité unique de l'humain de générer du sens. Source des valeurs, l'humain est le seul détenteur d'une valeur inhérente<sup>125</sup>. Pour appuyer cette idée, il est nécessaire pour Dower de contester les conséquences que Taylor tire de la sélection naturelle, qui sont celles-ci : le fait que l'espèce humaine soit issue du même processus évolutif que les autres espèces sert à établir l'égalitarisme. Pour Dower, «le fait que l'espèce humaine soit issue du processus de l'évolution comme les espèces non humaines n'implique pas que les capacités distinctives des humains découlent de celles des animaux<sup>126</sup>». Cela serait se méprendre sur la sélection naturelle qui a souvent procédé par « mutations radicales ». Ainsi l'esprit (*mind*) humain n'est pas une légère amélioration de l'esprit des primates supérieurs mais une rupture de niveau. Dans un autre ordre d'idée, il affirme que Taylor a tort «d'insister sur le caractère unique de chaque être vivant »<sup>127</sup> afin de le mettre sur un pied d'égalité avec l'humain. Peut-être pourrait-on opposer le bien d'un primate supérieur à celui d'un humain, mais de là à fonder leur égalité, il y a une distance

---

<sup>122</sup> Beauchamp (1993), p. 121. « Le fondement que nous cherchons à une éthique environnementale, il est dans l'être humain lui-même ». Beauchamp (1993), p. 55.

<sup>123</sup> Dower (1989), p.43-44.

<sup>124</sup> Dower (1989), p. 51

<sup>125</sup> Dower (1989), p.45-46 et 48

<sup>126</sup> Dower (1989), p.50: “First, it does not follow from the fact that human beings are subject to evolution, that human characteristics have evolved from those possessed by other animals...”

<sup>127</sup> Dower (1989), p. 49: “ ...appreciate that each has a unique 'personality' ”

infranchissable. Ce serait oublier l'autonomie particulière de la conscience humaine et son potentiel créateur quasiment illimité.

### 3.2.3 L'arbitrage des conflits

Taylor concède que les conflits homme-nature sont inévitables et épineux. Selon les principaux critiques, il y aurait inapplicabilité des règles et principes de Taylor dans les situations de conflit entre les intérêts des humains et ceux des non-humains vivant à l'état sauvage. La prétention de *Respect for Nature* de fournir des règles d'arbitrage, tout en maintenant strictement l'égalitarisme, ne serait pas fondée. Gosseries examine la question de la justice entre les espèces. Par exemple, est-il juste de dépenser les fonds publics pour protéger des espèces menacées alors qu'ils pourraient servir directement à l'amélioration de la santé humaine ? Ou bien, en cas d'expériences extrêmement souffrantes, est-il plus injuste de procéder à l'expérimentation sur un handicapé sévère permanent que de le faire sur un chimpanzé doté de capacités intellectuelles supérieures ? « En réalité, force est de constater qu'il y a un dilemme de l'antispéciste. D'une part, si on est prêt à dépasser l'anthropocentrisme axiologique et si le spécisme apparaît inacceptable, il semble « tout aussi inacceptable de reconnaître à l'homme, au chimpanzé et à une libellule une valeur intrinsèque égale. On ne voit pas en effet comment arbitrer en pratique les conflits générés par un système axiologique égalitariste tel que le propose Taylor (1981)<sup>128</sup> ». Pour sa part, Rolston conclut que l'égalitarisme de Taylor conduit à la

---

<sup>128</sup> Gosseries (1998), p.403. La référence à 1981 reste valide compte tenu du fait que le livre *Respect for Nature* ne fait que développer l'égalitarisme que contenait l'article de Taylor paru cette année-là. Dans le même ordre d'idée, Gene Spitzer avait critiqué la première version de l'égalitarisme taylorien, arguant l'impossibilité de vivre sans tuer et l'absurdité d'une position pour laquelle tuer une fleur est aussi grave que tuer un humain (mentionné par Taylor (1983), p.241).

paralysie du jugement moral<sup>129</sup>. Des Jardins prend le relais, ajoutant que pour respecter l'idéal égalitaire, il faudrait recourir à des principes de priorité qui ne nous permettent pas de réaliser nos projets les plus simples sans s'astreindre à une casuistique très lourde. Des Jardins en conclut que «l'éthique de Taylor peut exiger beaucoup trop de nous (...). Cela a beaucoup plus de poids que la proposition selon laquelle cette éthique est contraire à l'intuition<sup>130</sup>.»

### 3.2.4 La cohérence

D'autres critiques ont cherché à démontrer que les règles de priorité, applicables lors des conflits homme-nature, contredisent la thèse égalitariste. French, entre autres, relève que Taylor a recours malgré lui à une hiérarchisation des espèces en tentant de résoudre lesdits conflits entre les intérêts humains et ceux des non-humains<sup>131</sup>. Ainsi, Taylor entrerait en contradiction avec son principe d'égalitarisme<sup>132</sup>. Plus exactement, par trois fois, les principes de priorité<sup>133</sup> de *Respect for Nature* bafouent la thèse maîtresse de l'égalitarisme biocentrique : une première fois, lorsqu'il est temps d'appliquer le principe du moindre mal, une seconde pour le principe de légitime défense et une troisième concernant le principe de justice distributive. Le principe du moindre mal s'applique pour un large éventail de cas où les intérêts humains secondaires ont plus de poids moral que les intérêts essentiels des non-humains<sup>134</sup>. En l'occurrence, il s'agit, selon Taylor,

---

<sup>129</sup> Rolston (1988), p.119.

<sup>130</sup> Des Jardins (1995), p. 185. Des Jardins donne l'exemple de la construction d'un patio qui ferait périr des êtres vivants donc exigerait tout un calcul pour la justifier : «Ainsi, l'éthique de Taylor requerrait un degré d'attention et de soin qui dépasse considérablement les capacités de la plus part des gens».

<sup>131</sup> French (1995), p. 39

<sup>132</sup> French (1995), p. 40

<sup>133</sup> Ces principes sont : 1-légitime défense, 2- proportionnalité, 3-moindre mal, 4-justice distributive, 5-justice restitutoire (Cf. Chapitre 6 de *Respect for Nature*).

<sup>134</sup> French (1995), p. 49

d'intérêts humains « hautement valorisés » (*highly valued*) que nous ne pouvons pas ne pas satisfaire. Pour Taylor, il s'agit alors de réduire les dommages le plus possible.

Selon l'examen critique de French, il y a contradiction avec un autre principe de priorité taylorien : le principe de proportionnalité. L'idée de proportionnalité renvoie à la comparaison entre intérêts essentiels et secondaires. Le principe consiste à reconnaître la priorité des intérêts essentiels sur les secondaires peu importe les espèces concernées par ces intérêts. L'intérêt de base de n'importe quelle communauté d'êtres vivants d'une espèce ou d'une autre a toujours priorité sur l'intérêt accessoire de toute autre communauté. Un paradoxe surgit donc à cause des intérêts secondaires mentionnés ci-haut. Il s'agit d'intérêts hautement valorisés par les humains. Comment Taylor peut-il justifier cette entorse à la proportionnalité ? En prétextant que chaque principe s'applique à un ensemble particulier de cas. Le principe de proportionnalité interdit que des visées humaines fuites permettent une exploitation immodérée des êtres vivants, alors que celui du moindre mal autorise les visées culturelles nobles d'un esprit raisonnable acquis au biocentrisme. La construction d'un centre d'art, par exemple, peut détruire un milieu naturel sans intention d'exploiter et même peut respecter plusieurs conditions assurant que les dommages seront réduits au minimum, qu'il n'y a pas de meilleur site et qu'il y aura une compensation écologiquement valable. Or, cette réponse est inconsistante pour au moins deux raisons aux yeux du commentateur.

Une première raison est qu'un cloisonnement trop étanche entre les principes est incapable d'« assurer une orientation ferme pour ce qui est des décisions et des actions<sup>135</sup> ». La seconde raison est que les principes moraux ne sont pas mieux compris

---

<sup>135</sup> French (1995) p. 49 : " ...provide substantive guidance for decision and action "

parce qu'ils sont plus cloisonnés<sup>136</sup>. Quoi qu'il en soit, « si les intérêts secondaires peuvent prédominer sur les intérêts essentiels, alors la distinction entre essentiel et secondaire devient grandement problématique<sup>137</sup> ». Il y a lieu de se demander pourquoi certains intérêts reliés au maintien de la civilisation, qu'il faut satisfaire avant les intérêts vitaux des plantes et des animaux, ne sont pas classés parmi les intérêts essentiels. Il faut chercher aussi comment maintenir une valeur inhérente égale pour tous les êtres vivants si ce qui a de l'importance pour la culture possède plus de poids moral que la survie des êtres vivants (dépourvus de culture humaine)<sup>138</sup>.

Un deuxième moment où un principe est pris en faute, c'est lorsque la légitime défense entre en application dans les conflits entre les intérêts humains et non humains. Tel que conçu par Taylor, le principe de légitime défense vise à assurer la vie et l'intégrité des agents moraux. Les organismes vivants qui menacent les conditions requises pour l'activité morale d'un être rationnel peuvent être anéantis lorsqu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Dans ce cas, il ne faut pas détruire d'autres organismes vivants non impliqués dans les menaces à éliminer. Selon French, ce principe serait contraire à l'égalitarisme parce que taillé sur mesure pour l'*homo sapiens*. Il formule un double reproche à l'éthicien new-yorkais. 1- Taylor a tort d'affirmer que son principe est sans égard aux espèces. 2- Taylor a tort de considérer le fait que seuls les humains sont

---

<sup>136</sup> French (1995) p. 49 : “I, however, do not believe that moral principles are best viewed as strictly separate from one other and only narrowly applicable to this but not that, range of cases”.

<sup>137</sup> French (1995), p. 50 : “If non basic interests can outweigh basic interests, then the distinction between basic and non basic is rendered deeply problematic”

<sup>138</sup> Selon French, il semblerait que Taylor concède une supériorité normative à la culture qu'il n'accorde pas à la vie humaine. La vie humaine n'a pas plus de valeur que la vie des autres espèces, mais les besoins artistiques ou scientifiques non vitaux surpassent en poids moral la vie des bêtes et plantes dans certains cas. “That human culture has especially weighty normative value, but human life does not”. French (1995), p. 50.

des agents moraux comme une «vérité contingente». C'est un refus de voir la réalité en face selon French.

La troisième faute détectée par French concerne l'application du principe de justice distributive. Ce principe ordonne le partage équitable des ressources terrestres entre l'espèce humaine et les autres espèces. L'examen qu'a fait le commentateur de ce principe montre qu'il s'agit plutôt d'une pseudo égalité. Pourquoi French est-il si sévère ? Parce qu'il considère que « Taylor accentue l'importance de l'égalité en même temps qu'il formule son principe de façon à autoriser une pléiade d'éventualités où les humains peuvent tuer bêtes et végétaux ou leur porter préjudice<sup>139</sup> ». En d'autres mots, French s'interroge sur la portée de la notion d'égalité entre les espèces et se montre sceptique sur la possibilité de Taylor de concilier respect des personnes et respect de la nature, de même que sur la possibilité qu'a l'humain de pondérer ses décisions concrètes sur le plan normatif. French en arrive au constat suivant : l'ouvrage majeur de Paul W. Taylor nous laisse dans l'obscurité (*leaves us unclear*) puisque chacun doit s'en remettre à son système global de valeurs. Et French de conclure que l'auteur que nous étudions se drape dans sa profession de foi égalitaire mais garde ses coudées franches pour répondre aux exigences de la culture<sup>140</sup>.

Et pour clore la section des critiques à l'encontre de l'égalitarisme biocentrique, nous verrons que Callicott abonde dans le même sens que French. En effet, il soulève la contradiction existante entre les règles d'application formulée par Taylor et l'esprit même

---

<sup>139</sup>French (1995), p. 50: “*Taylor stresses normative equality; yet, he regularly formulates his principle so as to justify all sorts of cases in which humans may kill or injure animals and plants*”.

<sup>140</sup> De façon prosaïque : il veut le beurre et l'argent du beurre : “*Taylor appears to want to have his cake to eat to*” French (1995), p. 51. Une mentalité égalitariste et des méthodes non égalitaires n'exposent-elles pas Taylor à payer un lourd tribut à l'incohérence ? “*...high cost in conceptual contortion*” French (1995), p.57.

de l'égalitarisme : « Fidèle à son inspiration déontologique, P. Taylor souligne que tout organisme vivant possède une valeur de façon égale. Il s'ensuit qu'un moustique, par exemple, a droit à autant de respect qu'un homme. Paul Taylor s'efforce d'éviter les conséquences manifestement absurdes de sa propre théorie. Il affirme qu'on a le droit de tuer d'autres organismes, comme les moustiques, dans une situation de légitime défense; il affirme aussi qu'on peut détruire des milliers de plantes en érigeant un édifice, à condition que ce soit dans un but louable. Mais cette tentative est peu compatible avec le reste de sa théorie<sup>141</sup> » et cela constitue une forte remise en question de la cohérence de l'éthique du respect de la nature sur le plan de sa mise en pratique. Callicott s'interroge donc sur ce qu'il reste de l'importance accordée au bien d'un individu non humain par rapport à celui d'un humain lorsque les principes tayloriens sont mis en application<sup>142</sup>.

### **3.3 RÉPONSES POSSIBLES DE TAYLOR À PARTIR DE *RESPECT FOR NATURE***

#### **3.3.1 La sensibilité**

Selon *Respect for Nature*, un être non sensible peut avoir des intérêts autant qu'un être sensible. L'ouvrage présente une conception de ces intérêts dont les commentateurs ne tiennent pas compte. Un des intérêts d'un vivant est d'être à l'abri de la détérioration (*harming*) et de la destruction. Il correspond au bien d'un vivant. Taylor remarque, par exemple, qu'il est admis par tous de dire que certaines plantes ont besoin d'eau et que c'est bon pour elles de disposer d'eau en quantité suffisante. Pour aller à l'essentiel, l'intérêt d'un vivant est de préserver son bien propre<sup>143</sup> et surtout de « rester en vie»<sup>144</sup>.

---

<sup>141</sup> Callicott (1996), p. 499.

<sup>142</sup> Sur ce sujet, Norton répète point pour point French et Callicott (Norton (1987), p. 265)

<sup>143</sup> Taylor (1989), p. 270-271

<sup>144</sup> Taylor (1989), p.271: “The most important interests are those whose fulfilment is need by an organism if it is to remain alive”.

Quant à l'importance d'éviter la souffrance pour maintenir le bien d'un être, cela dépend de la nature propre de cet être (*species specific nature*) dont son bien propre dépend. Il est important pour un organisme susceptible d'éprouver de la souffrance de réussir à se maintenir à l'abri de ce qui provoque cette souffrance. Mais cela est différent pour les plantes. Leur bien propre n'est pas relié à la souffrance. En résumé, il n'est pas dans la nature de tout organisme vivant de pouvoir souffrir, mais il est dans la nature de tous de subir des préjudices qui entravent leur développement ou leur existence. Notre obligation morale origine de cet état de fait, contrairement à ce qu'affirment Singer, Birnbacher et Regan.

*Respect for Nature* insiste sur la nécessité de reconnaître la valeur inhérente de tout être disposant d'un bien propre tel que défini dans le paragraphe précédent. Certains ont soulevé l'objection qu'il était contre-intuitif de le faire. Pour Taylor, cette objection n'a pas de valeur philosophique<sup>145</sup>. Ce qui contrevient aux valeurs anthropocentriques dominantes n'est pas invalidé pour autant car ce que les gens prennent pour des intuitions fondamentales n'est que le produit de l'éducation et de l'habitude. L'agent moral devrait se fonder sur des considérations objectives : « Les êtres vivants du monde naturel détiennent une valeur en vertu de ce qu'ils sont membres d'une communauté vivante de la terre<sup>146</sup> ». La valeur d'un être ne dépend pas de nos sentiments envers lui ni de nos représentations culturelles subjectives.

De plus, selon Taylor, c'est la définition même de sujet moral qui est fautive chez les commentateurs. Un sujet moral est un être, conscient ou non, sensible ou non,

---

<sup>145</sup> Taylor (1989), p.22-23 et p. 270.

<sup>146</sup> Taylor (1989), p. 13 "The living things of natural world have a worth that they possess simply in virtue of their being members of the Earth's Community of Life".

pouvant subir préjudice de la part d'un agent moral<sup>147</sup>. L'erreur des critiques serait de trop rapprocher sujet moral et agent moral. Ils voudraient que tous les sujets moraux aient comme nous une expérience morale d'une certaine sorte, une façon de ressentir ou de chercher quelque chose. Taylor insiste sur le fait que nous oubliions spontanément ces considérations quand nous référons au bien des enfants et des handicapés sévères. Nous faisons naturellement la distinction entre sujet moral et agent moral quand nous concevons nos devoirs envers les petits enfants et les handicapés mentaux sévères : ces derniers sont des sujets moraux sans être des agents moraux. Il faudrait faire de même pour les plantes et les animaux qui sont des sujets moraux sans pouvoir être des agents moraux, sauf dans le cas des singes supérieurs dotés de certaines capacités de conscience.

### 3.3.2 La valeur inhérente

Une partie du livre *Respect for Nature* est consacrée à rejeter les revendications philosophiques et religieuses en faveur d'une certaine supériorité de valeur pour les humains par rapport aux autres êtres vivants. Taylor essaie de démontrer que ces revendications sont non fondées sur les plans moral et logique. Pour lui, ce sont des préjugés favorables aux intérêts humains sans égard à la justice. D'autre part, l'évocation de capacités humaines uniques, supérieures ou transcendentales, confine à la pétition de principe<sup>148</sup>. Nous verrons la réplique taylorienne possible à l'objection de Ferry concernant la transmission et l'amélioration du patrimoine. Cette réplique s'applique *mutatis mutandis* aux autres objections comme celle de la transcendance morale reliée au pouvoir de s'élever au-dessus de ses intérêts.

---

<sup>147</sup> Taylor (1989), p. 17

<sup>148</sup> Taylor (1989), p. 130-133

La transmission du patrimoine et l'innovation sont hautement prisées par la société humaine. Il est primordial de tabler sur les acquis historiques tout en innovant pour rencontrer les exigences des nouvelles conjonctures. Ferry désire en faire un trait distinctif qui autorise l'attribution d'une valeur supérieure à l'humain par rapport aux non-humains. Cette façon de penser est déficiente sur le plan logique selon Taylor. Tout d'abord, ce que les humains jugent supérieur n'est supérieur que pour eux. La transmission du patrimoine est moins importante pour des êtres dotés d'aptitudes innées qui suffisent à assurer leur épanouissement. Ce qui est supérieur pour chaque espèce est ce qui favorise sa survie. Les comparaisons entre les espèces ne permettent pas d'établir une hiérarchie, sans compter que bien des capacités animales pourraient être perçues comme supérieures à celles des humains... Faudrait-il conclure que l'aigle est supérieur à l'homme parce que sa vue est plus perçante ? De plus, le raisonnement établissant la supériorité humaine est non valide. Il se résume à ceci : a) il est supérieur pour l'humain d'innover (par rapport à ne pas innover) ; b) seul l'être humain est apte à innover ; c) donc l'humain est supérieur. Simple pétition de principe.

La critique recourant aux capacités humaines supérieures s'exprime aussi selon un dualisme cartésien. *Respect for Nature* avait envisagé cette objection<sup>149</sup>. Ce livre mentionne qu'il est impossible de soutenir cette thèse métaphysique car les rapports entre la substance immatérielle et la substance étendue demeurent inexplicables. De plus, il est facile de constater que les animaux ont des émotions et parfois des pensées allant jusqu'à la conscience de leur identité<sup>150</sup>.

---

<sup>149</sup> Taylor (1989), p. 144-145

<sup>150</sup> Taylor (1989), p. 145 : "They can even develop a sense of self identity".

### **3.3.3 L'arbitrage des conflits**

Taylor admet la grande difficulté d'appliquer sa théorie quand les intérêts humains s'opposent à ceux des plantes et des animaux à l'état sauvage. Pour rendre cette tâche possible, il élabore des principes de priorité arbitrant les conflits entre les intérêts humains et les intérêts non humains. À ceux qui arguent globalement et théoriquement que ces principes nous entraînent dans des dédales casuistiques, Taylor rétorque qu'il faut compter sur le sens de la justice des gens et le changement de mentalité qui s'opère à notre époque face à l'environnement. En ce sens, il lui semble suffisant de proposer certaines orientations générales pour rendre sa théorie applicable dans les situations problématiques.

### **3.3.4 La cohérence**

Taylor n'a pas attendu les réactions des commentateurs pour s'interroger sur la congruence de son principe de moindre mal avec la thèse biocentrique de l'égalité entre tous les êtres vivants. « Ce principe est-il congruent avec l'idée que plantes et animaux sauvages possèdent une valeur inhérente?<sup>151</sup> » Sa réponse est affirmative, évidemment ! Mais comment peut-il justifier son orientation axiologique ? Il semble y avoir une difficulté considérable dans son précepte : les humains peuvent faire passer certains de leurs intérêts secondaires avant les intérêts vitaux des non-humains à condition de causer le moins de dommage possible. L'éthicien a cru se prémunir contre la critique en rétorquant que la valeur d'un être n'est pas inversement proportionnelle au dommage qu'il subit et que les utilitaristes ont tort d'établir une adéquation entre les conséquences

---

<sup>151</sup> Taylor (1989), p. 283: “*Is this principle consistent with the idea that wild animals and plants have inherent worth?*”

d'une action pour un être et la valeur morale que nous lui reconnaissions<sup>152</sup>. En prenant une position non conséquentialiste, il prétend pouvoir traiter des sujets moraux de façon différente tout en leur reconnaissant une valeur inhérente semblable<sup>153</sup>. Nous ne pouvons juger l'acte uniquement à ses conséquences. Le principe du moindre mal est respecté par des personnes qui ont adopté le point de vue biocentrique, qui n'ont aucune intention d'exploiter les êtres vivant à l'état sauvage mais qui sont incapables moralement de ne pas satisfaire à certaines exigences de la culture. S'il faut détruire un écosystème naturel pour ériger un centre d'art, et qu'aucune autre possibilité raisonnable ne s'offre, il faut procéder à cette construction après s'être assuré que les dégâts seront maintenus au plus bas niveau.

En appui à ce qui précède, Taylor précise que l'agent moral sait qu'il est mal de détruire des êtres vivants, il ne peut le nier. Donc la valeur de chacun est admise et plusieurs indices en font foi : l'agent évitera les dommages inutiles, il s'engagera à compenser et à réparer les torts subis<sup>154</sup>. Taylor nous demande de considérer comme inévitable le développement de la civilisation entraînant des destructions même en adoptant une éthique non anthropocentrique. Pour lui, il ne s'agit pas d'abolir les droits humains comme certains extrémistes le font. Enfin, selon la perspective déontologique taylorienne, il est convenable que certains devoirs obtiennent priorité par rapport à d'autres. Ainsi le devoir envers la culture a parfois priorité sur le devoir de non-malfaisance. Mais l'égalité serait sauve.

---

<sup>152</sup> Taylor (1989), p. 284

<sup>153</sup> Dans sa préface inédite citée plus haut, Taylor défend son principe de façon légèrement différente en arguant qu'en éthique humaine, l'égalité de droit n'impose pas de traiter tout le monde de la même façon. Ainsi, un infirme reçoit plus d'attention qu'un bien portant.

<sup>154</sup> Taylor (1989) p. 286

La dernière réponse que nous pouvons tirer de l'ouvrage de Taylor concerne le principe de légitime défense. En un mot, il édicte la possibilité pour un agent moral de détruire les organismes vivants qui menacent son intégrité comme agent moral. La critique a voulu démontrer la partialité du principe en cause compte tenu du fait que la classe des agents moraux est aussi celle des humains. Pourtant, *Respect for Nature* procure une argumentation en faveur de ce principe. Taylor veut montrer que son principe est cohérent avec l'impartialité à l'égard de toutes les espèces vivantes. « Malgré que cela pourrait paraître, au premier coup d'œil, un parti pris pour les humains contre les autres espèces, le principe de légitime défense est cohérent avec l'exigence d'impartialité entre les espèces<sup>155</sup>. » Taylor s'explique comme suit. La formulation du principe ne mentionne aucune espèce en particulier et vise de façon générale tous les agents moraux possibles, humains et non humains, ayant à craindre des torts de la part de n'importe quel organisme, humain ou non humain<sup>156</sup>. « S'il arrivait que des agents moraux non humains étaient mis en danger, en tant qu'agents moraux, par des humains qui ne sont pas des agents moraux (tels des attardés mentaux sévères), alors le principe établit qu'il est permis pour les non-humains en question de tuer les humains...<sup>157</sup> ». Cette précaution éthique n'est pas seulement formelle car l'auteur a évoqué dans son travail la possibilité de l'existence de la conscience morale chez certains animaux<sup>158</sup>. Enfin, l'éthicien indique que le droit de se protéger ne préjuge en rien de la valeur inhérente des êtres impliqués.

En un mot, l'assaillant n'a pas moins de valeur que celui qui défend sa vie.

---

<sup>155</sup> Taylor (1989), p. 266: “Despite what might at first appear to be a bias in favour of humans over other species, the principle of self-defence is actually consistent with the requirement of species-impartiality.”

<sup>156</sup> Taylor (1986), p. 266.

<sup>157</sup> Taylor (1986), p.267 : “If there happen to be nonhuman moral agents whose existence as moral agents is endangered by actions of humans who are not moral agents ( such as the insane and the severely retarded), then principle states that it is permissible for the non humans in question to kill those humans... ”

<sup>158</sup> Taylor (1986), p. 15.

### **3.4 NOS RÉACTIONS FACE AUX CRITIQUES DE L'ÉGALITARISME BIOCENTRIQUE**

Il nous semble que l'égalitarisme biocentrique peut être acceptable dans une certaine mesure, mais serait mieux défendu si les intérêts culturels étaient traités comme des intérêts essentiels. Pour éviter les accusations d'incohérence ou de manque de congruence avec l'égalitarisme biocentrique lui-même, il semble que Taylor devrait inclure les intérêts culturels au sein des intérêts essentiels sans faire de distinction entre les espèces. Il ne pourrait alors être accusé d'entretenir des préjugés anthropocentriques car plusieurs espèces animales possèdent une culture.

Le concept de culture animale est de plus en plus utilisé par les neurobiologistes et les éthologistes. À titre d'exemple, pour Jean-Didier Vincent, la transmission sociale existe aussi chez les singes<sup>159</sup>. Ce neurobiologiste relate les inventions techniques d'une guenon au Japon : « La culture n'est donc pas l'élément essentiel qui différencie l'homme du singe ». Il illustre ce propos de façon éloquente : « Un ambitieux travail a permis récemment de souligner que chez les chimpanzés d'Afrique, sept foyers de culture reposant sur trente items (outils, types d'abri, mode de salutation, etc.) avaient été relevés sur des observations qui, mises bout à bout, représentaient une période de cent cinquante années. Sept foyers culturels qui ne doivent rien à la génétique ni à l'environnement<sup>160</sup> ». D'autres chercheurs comparent le rôle de la culture animale à celui de la culture humaine au sein du processus de l'évolution : « ...les processus culturels humains sont exceptionnellement puissants, probablement parce que la culture, chez les autres animaux, n'a pas cette propriété cumulative...<sup>161</sup> ». Voici une dernière illustration à l'aide

---

<sup>159</sup> Vincent (2003), p.17.

<sup>160</sup> Vincent (2003), p.17-18.

<sup>161</sup> Laland et Coolen, (2004), p. 53-54

d'une brève chronique scientifique ayant pour titre « La culture a 14 millions d'années ». Cet article présente des conclusions de recherche à cet effet : « Des primatologues ont découvert chez les orangs-outans les signes d'une "culture", une caractéristique attribuée — jusqu'à présent — aux êtres humains et aux chimpanzés uniquement<sup>162</sup> . La culture y est définie comme suit : « des "façons de faire" traditionnelles typiques d'un groupe et inconnues des autres groupes éloignés géographiquement<sup>163</sup> ».

Quant aux critiques visant le principe de légitime défense, elles nous semblent sans valeur. Le principe est impartial même si les humains constituent la majorité de la classe des agents moraux. Nous ignorons les limites de la conscience animale et même nous pourrions découvrir un jour que les agents moraux non humains sont beaucoup plus nombreux que l'on ne serait porté à le croire<sup>164</sup>. Nous savons maintenant que certains animaux disposent de la faculté de se représenter l'acte de l'autre, de refaire mentalement ce que l'autre accomplit. Selon nous, il n'y aurait peut-être qu'un pas à faire pour conclure que certains singes peuvent se mettre à la place de l'autre, ce qui est fondamental en morale. J.-D. Vincent affirme que « grâce à leur cortex préfrontal, les singes "supérieurs" et l'homme ont la possibilité de vivre l'acte de l'autre. Si l'on apprend à un singe à faire un geste de prise d'objet pour obtenir une récompense, on peut enregistrer des neurones dans son cortex, dont l'activité accompagne ce geste. Jusque là,

---

<sup>162</sup> ANONYME-1 (2003), p. 10. Le chiffre de 14 millions d'années fait référence à la période où les orangs-outans se sont différenciés des grands singes africains.

<sup>163</sup> ANONYME-1 (2003), p. 10. Voir aussi J. Holzhaider et G. Hunt sur la transmission, par les corbeaux, des savoir-faire acquis sur la fabrication d'outils (Holzhaider et Hunt (2004), p. 46-51). De son côté, P. Buser affirme la possibilité d'une communication symbolique chez certains singes : « Deux animaux dressés ont même réussi à établir un dialogue par symbole entre eux » (Buser (2002), p. 87) —une telle communication n'est-elle pas de nature culturelle?

<sup>164</sup> Voir : « Les animaux ont-ils un sens moral ?», thème du numéro hors-série *Science et Avenir*, juin/juillet 2004.

il n'y a rien de surprenant, ce sont une programmation motrice et une intentionnalité qui se manifestent. Plus étonnant, quand on apprend le même geste à un autre singe ou que l'expérimentateur l'exécute lui-même devant l'animal portant des électrodes dans le cerveau, celui-ci, passé au stade d'observateur passif, refait le geste de façon virtuelle dans ses propres neurones. Autrement dit, ses neurones fonctionnent exactement comme un miroir de l'autre. On pourrait multiplier les données sur ce caractère miroir de notre cortex préfrontal qui porte des jugements sur l'autre, qui partage avec l'autre des gestes, des attitudes, mais aussi probablement des représentations du monde<sup>165</sup> ».

Nous pouvons aisément concéder aux commentateurs qu'il est difficile d'établir des règles et principes conduisant au respect concret de l'égalitarisme taylorien dans nos sociétés modernes. Mais il nous faut cependant remarquer qu'autrefois, il paraissait impossible de respecter l'égalité entre les hommes ou d'abolir l'esclavage... Pourtant cela est en voie de réalisation au prix d'efforts considérables mais possibles. Le décentrement de l'homme par rapport à lui-même apparaîtra de plus en plus nécessaire, du moins théoriquement. L'anthropocentrisme entreprend un lent déclin mais un déclin obligé. Selon Dion<sup>166</sup>, en Occident, ce déclin a débuté avec Calvin et Locke qui ont adopté un anthropocentrisme modéré. Le « non-anthropocentrisme » fut représenté au début de la pensée contemporaine par Nietzsche et Whitehead, puis développé par Heidegger<sup>167</sup>. Dion conclut que, grâce à un approfondissement philosophique de l'éthique environnementale actuelle, une « mutation anthropologique » est possible<sup>168</sup>.

---

<sup>165</sup>Vincent (2003), p. 19-20. Sur la capacité de certains singes d'avoir des représentations, voir Fagot et Martin-Malivel (2002), p. 40. Sur la subjectivité et l'intentionnalité chez les animaux, voir Renck et Servais (2002) p. 211 et 271.

<sup>166</sup>Dion (2004), p. 17-18.

<sup>167</sup>Dion (2004), p. 18-21.

<sup>168</sup>Dion (2004), p. 111.

Pour sa part, Beauchamp<sup>169</sup>, même s'il défend l'anthropocentrisme, croit que « nous pouvons tous aisément convenir de l'opportunité d'élargir notre considération éthique pour y inclure la nature ». Larrère confirme ce qui précède<sup>170</sup>, avec une nuance : ce sont principalement les penseurs anglophones qui remettent en question l'anthropocentrisme<sup>171</sup>. Quoi qu'il en soit, n'y a-t-il pas urgence à établir un nouveau contrat naturel ? La crise environnementale ne nous forcera-t-elle pas à « inventer de nouveaux rapports entre les hommes et la totalité de ce qui conditionne la vie», comme le dit Michel Serres<sup>172</sup> ?

Certaines attitudes de nos contemporains paraissaient tout à fait impossibles il y a une décennie. Par exemple, personne n'aurait cru que des foules envahiraient les rues pour protester contre un projet énergétique générateur de gaz à effet de serre. Les protestations contre le projet de centrale thermique au gaz naturel du Suroît au Québec ont été largement médiatisées en 2004. Pour le principe du respect du protocole de Kyoto, que bien des pays ne respectent pas, que bien des gens ne connaissent pas dans ses détails techniques, qui concerne des phénomènes climatiques d'une complexité très grande, les gens se sont mobilisés quand même pour faire reculer la société Hydro-Québec et l'État. Les changements d'attitude face à l'environnement comportent des exigences et des contraintes énormes mais qui ne sont peut-être pas insurmontables.

D'autre part, les comportements moraux doivent être envisagés au sein d'une transformation globale de la société. À ce niveau, une révolution technologique pourrait modifier drastiquement nos rapports avec l'environnement et diminuer considérablement

---

<sup>169</sup> Beauchamp (1993), p. 39.

<sup>170</sup> Larrère (1997), p. 37.

<sup>171</sup> Larrère (1997), p. 5.

<sup>172</sup> Serres ( 2004), p. 5.

l'effort de protection de l'environnement exigé de chacun. Les nouvelles technologies de l'énergie en témoignent : les éoliennes causent beaucoup moins de dommages aux écosystèmes et à la biodiversité et n'exigent aucun effort du consommateur. Autre exemple : le développement du TGV en Europe évite des millions de déplacements en automobile et diminue le massacre des bêtes sur les autoroutes.

En outre, selon nous, une meilleure défense de l'égalitarisme biocentrique exige d'accorder plus d'intérêt à l'observation scientifique de ce que les espèces vivantes ont en commun et de ce que chacune a d'unique et d'également précieux. Les arguments en faveur du caractère particulier de l'humain, de son autonomie spécifique et de ses facultés supérieures, perdent beaucoup de relief lorsque l'on procède à un examen sérieux des caractéristiques des autres espèces. Cela exige cependant de recourir à des connaissances scientifiques complexes et nombreuses. Les considérations générales sont cependant inefficaces pour conduire quelqu'un à changer d'idée dans ce domaine. Il nous semble que seule l'ignorance des caractéristiques des organismes vivants soit la cause du refus de reconnaître leur valeur inhérente. Compte tenu du manque d'espace et pour éviter de répéter les faits énoncés précédemment, nous nous restreindrons à quelques observations scientifiques.

Pour débuter, indiquons la présence de l'imagination chez certains animaux<sup>173</sup>. Continuons avec l'existence de systèmes nerveux complexes chez certains invertébrés<sup>174</sup>, leur capacité de conscience et leur maîtrise de règles abstraites. Ajoutons la possibilité de la présence de la douleur chez les insectes. Cette possibilité se fonde sur une hypothèse du célèbre entomologiste Jean-Henri Fabre, aujourd'hui confirmée : la guêpe fouisseuse,

---

<sup>173</sup> Nicolelis et Chapin (2003), p. 78 et 80.

<sup>174</sup> Chapoutier et Nouët (2003), p. 19.

qui pond ses larves sur le grillon, le paralyse par des piqûres appliquées sur ses centres nerveux et qui ont pour effet d'éviter qu'une douleur, provoquée par les larves qui le dévorent, amène un tressaillement dangereux pour ces mêmes larves. En effet, Fabre avait observé que la larve fraîchement éclosée commence par dévorer la région de la proie où la mère a pratiqué sa piqûre mortelle. Selon Fabre, cette zone serait la mieux anesthésiée, permettant au petit ogre de dévorer la proie vivante en évitant que la douleur ne déclenche un quelconque tressaillement dangereux<sup>175</sup>. Ces traits descriptifs devraient nous inciter à accorder une plus grande considération à l'ensemble des espèces animales. Le caractère unique de chaque vivant peut aussi militer en faveur de l'égalitarisme. Le processus d'épigenèse renforce cette conclusion. Par épigenèse, il faut entendre «...ce processus par lequel tout être vivant, lors de sa croissance, génère, du fait de ses interactions avec l'environnement, des structures biologiques qui lui sont propres.»<sup>176</sup>. Les scientifiques ont coutume de parler de l'individualité, sinon de la personnalité des êtres vivants, plantes ou animaux. À titre d'exemple : «Dans la foulée de l'explosion embryonnaire, une troisième structure démarre, même chez les organismes unicellulaires, où elle leur confère une réelle individualité. Elle est particulièrement bien incarnée dans la ramification des cellules nerveuses, nos neurones : c'est l'épigenèse...<sup>177</sup>».

---

<sup>175</sup> Anonyme-2 (2002), p. 89.

<sup>176</sup> Danchin et Mange (2002), p. 31.

<sup>177</sup> Danchin et Mange, (2002), p. 32.

### **3.5 CONCLUSION**

Nous sommes à même de constater la richesse et l'importance des objections soulevées contre l'égalitarisme biocentrique, soit au nom du critère utilitariste de la souffrance ou de celui de la transcendance pour ce qui est de l'humanisme. Peu de gens seront prêts à admettre une égale importance pour un bébé et un chaton. Enfin, Taylor éprouve assez de difficulté à concilier un égalitarisme de principe et une promotion raisonnable des avancées de la civilisation.

Toutefois, l'égalitarisme Taylorien pourrait paraître plus acceptable à condition de reconnaître les intérêts culturels comme des intérêts essentiels et d'accorder plus d'importance à la description scientifique des qualités uniques ou communes des diverses espèces vivantes.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Notre époque a besoin d'une grande motivation morale pour faire face à la crise environnementale planétaire. L'ouvrage de Paul W. Taylor, *Respect for Nature*, réussit-il à fournir une théorie pertinente à cet égard, soit une théorie complète en éthique environnementale ?

Son principe de valorisation forte du vivant, son biocentrisme, implique des difficultés telles que la réponse est mitigée. D'autant plus que la valorisation en question prend la forme de l'individualisme biocentrique et de l'égalitarisme biocentrique. Ce radicalisme est dû à une certaine interprétation de la valeur inhérente (*inherent worth*) de chaque organisme vivant quel qu'il soit. Ce biocentrisme est encore plus difficile à défendre compte tenu qu'il définit l'être vivant comme une entité qui cherche à réaliser son bien propre comme un but (« centre de vie téléologique »).

Nous avons vu qu'une position biocentrique rigoureusement individualiste semble impossible à soutenir. Pour être congruente avec son objet, l'environnement, l'éthique environnementale doit considérer en premier lieu les systèmes et non les individus. Heureusement, Taylor a récemment amélioré sa position en reconnaissant la valeur inhérente des espèces et des écosystèmes en admettant que ces entités possèdent un bien propre. Malgré ce constat, l'attitude de respect envers chaque être vivant ne perd pas toute importance. L'unicité individuelle a sa place dans la biodiversité et c'est cette dernière qui devrait être assurée avant tout par les préceptes de l'éthique environnementale. Cette notion de biodiversité pourrait faire l'objet de futures recherches philosophiques intéressantes.

Nous avons constaté d'autre part les écueils nombreux que rencontre l'égalitarisme biocentrique en ce qui concerne le respect de la dignité humaine et les exigences du développement de la civilisation. Accorder une égale importance à tout être vivant choque le sens commun et le sentiment de notre propre dignité. De plus, parce que Taylor pose le problème de la culture de façon inappropriée, il s'enferme dans des contradictions au plan de l'application de ses préceptes. Si Taylor acceptait d'inclure les intérêts culturels dans les intérêts essentiels, il rendrait l'égalitarisme biocentrique plus cohérent avec les données de la science et de l'anthropologie.

Malgré ses torts, la théorie de Taylor, en remettant en question l'anthropocentrisme, a l'immense avantage de forcer la réflexion sur l'instrumentalisation de la nature. Cela enrichit la critique de la modernité et facilite l'adoption de réelles politiques de développement durable. La critique de l'anthropocentrisme ouvre donc un important chantier de la pensée philosophique : redéfinir l'être humain et son rapport au monde.

## BIBLIOGRAPHIE

- [ANONYME-1]. «La culture a 14 millions d'années», Paris, *Pour la science*, février 2003, n° 304, p. 10.
- [ANONYME-2]. «Jean-Henri Fabre et l'éthologie», Paris, *Pour la science*, novembre 2002, numéro spécial de la série «Les génies de la science», n° 13, p. 84-95.
- Acot, Pascal «Écologie », *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des Sciences*, Paris, PUF, 1999, p. 317-321.
- Auroi, Claude *La diversité biologique*, Genève, Georg Éditeur S.A. et SPE, 1992, 126 p.
- Beauchamp, André «La construction du champ de l'éthique en environnement», Montréal, *Philosopher*, n° 16, 1994, p. 125-132.
- Beauchamp, André *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Éditions Paulines, 1993, 222 p.
- Bégin, Luc «Éthique environnementale », *Les mots de la bioéthique*, Bruxelles/Montréal, De Boek/ERPI, 1993, p. 191-197.
- Birnbacher, Dieter «Éthique utilitariste et éthique environnementale - Une mésalliance ?», Louvain, *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 427-448.
- Blais, François et Filion, Marcel «De l'éthique environnementale à l'écologie politique Apories et limites de l'éthique environnementale», Montréal, *Philosophiques*, vol. 28, n° 2, automne 2001, p.255 à 280.
- Blais, François «Commentaire: Utilitarisme et écologie sont-ils réconciliables ?» Louvain, *La Revue philosophique de Louvain*, , tome 96, n° 3, août 1998, p. 449-452.
- Blandin, Patrick «Biodiversité » in *Dictionnaire de l'écologie* Paris, Encyclopaedia universalis, 2001, p.177-187.

- Callicott, John Baird *Intrinsic Value: A Metaethical Analysis, The Electronic Journal of Analytic Philosophy*, Spring 1995, (page consultée, le 23 mars 1998), [En ligne], adresse URL:<http://www.phi.indiana.edu/ejap/>
- Callicott, John Baird “Rolston on Intrinsic Value : A Deconstruction”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 14, n° 2, Summer 1992, p. 129-143.
- Callicott, John Baird « Environnement », *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996, p. 498-501.
- Carson, Rachel *Printemps silencieux*, trad. par J.F. Gravrand, Paris, Plon, 1968, 320 p.
- Castro, Josué de *Géographie de la faim*, trad. par J. Dupont, Paris, Seuil, 1964, 326 p.
- Chapoutier, Georges et Nouët, Jean Claude « Éthique et invertébrés », Paris, *Pour la science*, janvier 2003, n° 303, p. 19.
- Coolen, Isabelle «La culture autre moteur de l'évolution», Paris, *La Recherche*, juillet-août 2004, n° 377, p. 52-57.
- Cragg, Wesley *Philosophie-problèmes moraux : environnement*, trad. par L. Rousselle, Montréal, McGraw-Hill, 1990, 153 p.
- Cyrulnik, Boris (dir.) *Si les lions pouvaient parler, Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard, 1998, 1540 p.
- Cyrulnik, Boris. *Et al* *La plus belle histoire des animaux*, Paris, Seuil, 2000, 256 p.
- Danchin, Antoine et Mange, Daniel « L'autonomie... des êtres vivants », Paris, *La Recherche*, février 2002, n° 350, p. 30-32.
- Darwin, Charles *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle*, trad. par J.-J. Moulinié, Verviers (Belgique), Gérard & Co, 1973, 571 p.
- Dawkins, Richard *Le gène égoïste*, trad. par L. Ovion, Paris, Armand Colin, 1990, 352 p.

- Des Jardins, Joseph R. *Éthique de l'environnement*, trad. par Vinh-De Nguyen/L. Samson, Ste-Foy (Québec), P.U.Q., 1995, 304 p.
- Des Jardins, Joseph R. *Environmental Ethics*, Belmont (CA), Wadsworth, 2001, (3<sup>e</sup> éd.), 277 p.
- Dion, Michel *L'éthique environnementale contemporaine. Ses représentations du soi, du monde et de Dieu*. Sherbrooke (Québec), GGC, 111 p.
- Domenach, Hervé et Picouet, Michel *Population et environnement*, Paris, PUF, 2000, 128 p.
- Dorst, Jean *La nature dé-naturée*, Paris, Delachaux et Niestlé/Seuil, 1965, 190 p.
- Dower, Nigel *Ethics and Environmental Responsibility*, Aldershot (GB)/Brookfield (Vermont), Avebury/Gower Pub.Co.Ltd, 1989, 146 p.
- Drouin, Jean-Marc *L'écologie et son histoire*, Paris, Flammarion, 1993, 218 p.
- Duhamel, André «Politisation de la nature», Rimouski, *Ethica*, vol. 8, n° 1, printemps 1996, p. 71-88.
- Ewald, François *et al* *Le principe de précaution*, Paris, PUF, 2001, 128 p.
- Fagot, Joël «Donner du sens aux images», Paris, *La Recherche*, septembre 2002, n° 356, p. 38-40.
- Fagot-Largeault, Anne «L'ordre du vivant» in *Philosophie des sciences 1*, Paris, Gallimard, 2002, p. 490-491.
- Fagot-Largeault, Anne et Pascal. Acot *L'éthique environnementale*, Chilly-Mazarin (Fr.), Éditions Sciences en Situation, 2000, 170 p.
- Ferry, Luc *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Éd. Grasset et Fasquelle, 1992, 222 p.
- Filion, Marcel «De l'éthique environnementale à l'écologie politique. Apories et limites de l'éthique environnementale», Montréal, *Philosophiques*, vol. 28, n° 2, automne 2001, p. 255-280.

- French, William C. "Against Biospherical Egalitarianism", *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 17, n° 1, Spring 1995, p. 39-57.
- Giroux, Guy et Cullen, Carlos A. (dir.) *Éthique et politique contemporaines*. Saint-Laurent (Québec), 2001, 191 p.
- Gosseries, Axel «L'éthique environnementale aujourd'hui in Philosophie et environnement», *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 395-426.
- Gouvernement du Québec *Loi sur les forêts*, F-4.1, 2000, Québec, (en ligne) 74 p.
- Gouvernement du Québec *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, 2001, Québec, Éditeur officiel du Québec, 124 p. + annexe.
- Guattari, Félix *Les trois écologies*, Paris, Galilée, 1989, 73 p.
- Hargrove, Eugene C. *The Animal Rights / Environmental Ethics Debate: The Environmental Perspective*, Albany, State University of N.Y. Press, 1992, 273 p.
- Holzhaider, Jennifer «Rusé comme... un corbeau», Paris, *Pour la science*, n° 324, octobre 2004, p. 46-51.
- Hunt, Gaven «Rusé comme... un corbeau», Paris, *Pour la science*, n° 324, octobre 2004, p. 46-51.
- Jonas, Hans *Le phénomène de la vie*, trad. par D. Lories, Paris/Bruxelles, De Boeck, 2001, 288 p.
- Jonas, Hans *Le principe responsabilité*, trad. par J. Greisch, Paris, Flammarion, 1998, 470 p.
- Johnson, Lawrence E. *A Morally Deep World: An Essay on Moral Significance and Environmental Ethic*, Cambridge, Cambridge University, 1993, 311 p.

- Johnson, Lawrence E. « Toward the Moral Considerability of Species and Ecosystems », *Environmental Ethics*, Denton (Texas), Summer 1992, vol. 14, n° 2, p. 145-157.
- Lacroix, André et Létourneau, Alain *Méthodes et interventions en éthique appliquée*, Saint-Laurent, 2000, 272 p.
- Lacroix, André et Malherbe, Jean-François *L'éthique à l'ère du soupçon*, Liber, Montréal, 2003, 167 p.
- Laland, Kevin N. « La culture autre moteur de l'évolution », Paris, *La Recherche*, juillet-août 2004, n° 377, p. 52- 57.
- Lamarck, Jean-Baptiste *Philosophie zoologique*, Paris, Flammarion, 1994, 718 p.
- Larrère, Catherine *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 1997, 124 p.
- Larrère, Catherine et Raphaël « Environnement », *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des Sciences*, Paris, PUF, 1999, p. 360-363.
- Lavergnas, Isabelle *Le vivant et la rationalité instrumentale*, Montréal, Liber, 2003, 201 p.
- Lee, Keekok "The source and Locus of Intrinsic Value", *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 18, n° 3, Fall 1996, p.297-309.
- Leopold, Aldo *Almanach d'un comté des sables*, trad. par A Gibson, Paris, Flammarion, 2000, 290 p.
- Lévêque, Christian *La biodiversité*, Paris, PUF, 1997, 128 p.
- London, Caroline *Commerce et environnement*, Paris, PUF, 2001, 128 p.
- Lorenz, Konrad *L'envers du miroir*, Paris, Flammarion, 1975, 349 p.
- Marie-Victorin, Frère *Flore Laurentienne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1954, 927 p.

- Martin-Malivel, Julie «Donner du sens aux images», Paris, *La Recherche*, septembre 2002, n° 356, p. 38-40.
- Michaud, Yves (dir.) *La Philosophie et l'Éthique* (Université de tous les savoirs 11), Paris, Odile Jacob/poches, 2002, 252 p.
- Mill, John Stuart *La Nature*, trad. par E. Reus, Paris, *La Découverte*, 2003, 165 p.
- Moscovici, Serge *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1977, 569 p.
- Moscovici, Serge *Réenchanter la nature, Entretiens avec Pascal Dibie*, La Tour d'Aigues (France), Éditions de l'Aube, Le Moulin du Château, 2002, 66 p.
- Nash, Roderick F. *The Rights of Nature: A History of Environmental Ethics*, Madison (Wisc.), The U. of Wisconsin Press, 1989, 290 p.
- Nicolelis, Miguel et Chapin, John « Des robots commandés par la pensée », Paris, *Pour la science*, février 2003, n° 304, p. 74-80.
- Norton, Bryan G. “Convergence and Contextualism : Some Clarification and a Reply to Stevenson”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 19, n° 1, Spring 1997, p. 87-100.
- Norton, Bryan G. “J. Baird Callicott: In Defense of Land Ethic”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 13, n° 2, Summer 1991, p.181-6.
- Norton, Bryan G. “Paul W Taylor : Respect for Nature”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 9, n° 3 , Fall 1987, p. 261-267.
- Nozick, Robert *Anarchie, État et utopie*, Paris, P.U.F., trad. par É. Dauzac de Lamartine, 1988, 443 p.
- O’Neil, Rick “Intrinsic Value, Moral Standing and Species”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 19, n° 1, Spring 1997, p.45-52.
- O’Riordan, Timothy *Environmentalism*, London, Pion Ltd, 1976, 373 p.

- Ost, François «Du contrat à la transmission ; le simultané et le successif», *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 453-475.
- Paden, Roger “Nature and Morality”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 14, n° 3, Fall 1992, p. 239-251.
- Parson, Edward A. (dir.) *Gérer l'environnement*, Montréal, P.U.M., 2001, 422 p.
- Paske, Gerald H. “The Life Principle: A Metaethical Rejection”, *Journal of Applied Philosophy*, vol. 6, n° 2, 1989, p. 219-225.
- Pelt, Jean-Marie *et al.* *La plus belle histoire des plantes*, Paris, Seuil, 1999, 206 p.
- Picq, Pascal *Qu'est-ce que l'humain ?* Paris, Le Pommier, 2003, 123 p.
- Plutarque *Manger la chair, Traité sur les animaux*, trad. par Amyot, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2002, 75 p.
- Prades, José A. *L'éthique de l'environnement et du développement*, Paris, PUF, 1995, 128 p.
- Regan, Tom *L'homme et l'animal*, sous la direction de Alberto Bondolfi, Fribourg (Suisse), Éditions de l'Université de Fribourg, 1995, (164 p.), p.102-111.
- Renck, Jean-Luc et Servais, Véronique *L'éthologie, Histoire naturelle du comportement*, Paris, Seuil, 2002, 341 p.
- Reichholf, Josef H. *Le retour des castors, Surprises écologiques*, Paris, Flammarion, 1996, 282 p.
- Ricoeur, Paul «La responsabilité et la fragilité de la vie», *Le messager Européen*, n° 5, 1991, p. 205-215.
- Rolston III, Holmes *The land ethic at the turn of the millennium, Biodiversity and Conservation 9*, (Netherland), Kluver Academic Publishers, 2000, p.1045-1058.

- Rolston III, Holmes *Naturalizing and Systematizing Evil in Is Nature Ever Evil? Religion, Science and Value.* London, Routledge, 2003, p. 67-86.
- Rolston III, Holmes *Conserving Natural Value*, N. Y. Columbia University Book Press, 1994, 259 p.
- Rolston III, Holmes *Environmental Ethics : Duties to and Values in The Natural World*, Philadelphia, Temple University Press, 1988, 391 p.
- Rolston III, Holmes "Life and the Nature of Life in Parks" in *The full Value of Parks : From the Economic to the Intangible*, Harmon, David and Allan D. Putney, Eds. Lanham, MD: Rowmanand Littelfield, 2003, p. 103-113.
- Russ, Jacqueline *La pensée éthique contemporaine*, Paris, PUF, 1995, 128 p.
- Schweitzer, Albert *Humanisme et mystique*, trad. par J.-P. Sorg, Paris, Albin Michel, 1995, 533 p.
- Schweitzer, Albert *Ma vie et ma pensée*, Paris, Albin Michel, 1931, 286 p.
- Seguin, Fernand *Le sel de la semaine*, Sillery (Québec), Québec Science Éditeur, 1980, 133 p.
- Serres, Michel *Éclaircissements*, Paris, Flammarion, 1994, 303 p.
- Serres, Michel *L'Incandescent*, Paris, Le Pommier, 2003, 355 p.
- Serres, Michel *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1992, 193 p.
- Serres, Michel *Qu'est-ce que l'humain ?* Paris, Le Pommier, 2003, 123 p.
- Serres, Michel *Rameaux*, Paris, Le Pommier, 2004, 239 p.
- Singer, Peter *L'égalité animale expliquée aux humains*, trad. par D. Olivier, Lyon, Peter Singer, 2002, 75 p.
- Singer, Peter *La libération animale*, trad. par L. Rousselle, Paris, Grasset, 1993, 382 p.

- Singer, Peter *Questions d'éthique pratique*, trad. par M. Marcuzzi, Bayard, 1997, 371 p.

Sorabji, Richard « Des droits des animaux : débats antiques et modernes » in *La philosophie britannique* sous la direction de Monique Canto-Sperber, Paris, PUF, 1994, p. 217-251.

Sosoe, Lukas K. (dir.) *La vie des normes et l'esprit des lois*, Paris, L'Harmattan, 1998, 499 p.

Spinoza, Baruch *L'éthique*, trad. par R. Caillois, Paris, Éditions Gallimard, 1954, 379 p.

Sterba, James, P. “From Biocentric Individualism to Biocentric Pluralism”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 17, n° 2, 1995, p. 191-207.

Suzuki, David *L'équilibre sacré*, trad. par J. Chapdelaine Gagnon, Saint-Laurent, 2001, 303 p.

Taylor, Paul W. *Respect for Nature, A theory of Environmental Ethics*, Princeton University Press, 1986, 330 p.

Taylor, Paul W. “In Defense of Biocentrism”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 5, n° 3, Fall 1983, p. 237-243.

Taylor, Paul W. “Are Humans Superior to Animals and Plants?”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas) vol. 6, n° 2, Summer 1984, p 149-160.

Taylor, Paul W. “Inherent Value and Moral Rights”, *The Monist*, vol. 70, n° 1, January 1987, p.15-30.

Taylor, Paul W. “Frankena on Environmental Ethics”, *The Monist*, vol. 64, n° 3, July 1981, p. 313-324.

Taylor, Paul W. “The Ethics of Respect for Nature”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 3, n° 3, Fall 1981, p.197-218.

Taylor, Paul W. *Principles of Ethics: An Introduction*, Belmont (Ca), Wadsworth Publishing Company, 1975, 234 p.

- Tessier, Robert «Le mouvement de préservation de la nature : Au cœur d'une typologie des éthiques de l'environnement», Rimouski, *Ethica*, vol. 9, n° 2, tome II, 1997, p. 117-133.
- Thiele, Leslie Paul “Nature and Freedom : A Heideggerian Critique of Biocentric and Sociocentric Environmentalism”, *Environmental Ethics*, Denton, (Texas), vol. 17, n° 2, Summer 1995, p.171-190.
- Van der Steen, Wim J. “The Demise of Monism and Pluralism in Environmental Ethics”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 17, n° 2, Summer 1995, p. 209-220.
- Varela, Francisco J. *Autonomie et connaissance, Essai sur le Vivant*, trad. par P. Bourgine et P. Dumouchel, Paris, Seuil, 1999, 254 p.
- Vernadsky, Wladimir *La biosphère*, trad. par J.P. Deléage, Paris, Seuil, 2002, 284 p.
- Vincent, Jean-Didier *Qu'est-ce que l'humain ?* Paris, Le Pommier, 2003, 123 p.
- Weston, Anthony “Christopher D. Stone: The Gnat is Older Than Man”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 16, n° 4, Winter 1994, p. 441-444.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN PHILOSOPHIE**

**PAR CLÉMENT LORANGER**

**L'ÉTHIQUE BIOCENTRIQUE DE PAUL W. TAYLOR**

**FÉVRIER 2006**

## BIBLIOGRAPHIE

- [ANONYME-1]. «La culture a 14 millions d'années», Paris, *Pour la science*, février 2003, n° 304, p. 10.
- [ANONYME-2]. «Jean-Henri Fabre et l'éthologie», Paris, *Pour la science*, novembre 2002, numéro spécial de la série «Les génies de la science», n° 13, p. 84-95.
- Acot, Pascal *Écologie, Dictionnaire d'histoire et de philosophie des Sciences*, Paris, PUF, 1999, p. 317-321.
- Arendt, H. *Considérations morales*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1996, 79 p.
- Auroi, C. *La diversité biologique*, Genève, Georg Éditeur S.A. & SPE, 1992, 126 p.
- Beauchamp, A. «La construction du champ de l'éthique en environnement», *Philosopher*, n° 16, 1994, p. 125-132.
- Beauchamp, A. *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Éditions Paulines, Montréal, 1993, 222 p.
- Bégin, Luc *Éthique environnementale, Les mots de la bioéthique*, Bruxelles/Montréal, De Boek/ERPI, 1993, p. 191-197.
- Birnbacher, Dieter «Éthique utilitariste et éthique environnementale - Une mésalliance?», *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 427-448.
- Blais, François & Filion, M. «De l'éthique environnementale à l'écologie politique Apories et limites de l'éthique environnementale», *Montréal Philosophiques*, vol. 28, n° 2, automne 2001, p.255 à 280.
- Blais, François «Commentaire: Utilitarisme et écologie sont-ils réconciliables?» *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 449-452.
- Blandin, Patrick *Biodiversité* in *Dictionnaire de l'écologie* Paris, Encyclopaedia universalis, 2001, p.177-187.
- Callicott, John Baird *Intrinsic Value: A Metaethical Analysis*, *The Electronic Journal of Analytic Philosophy*, (Spring1995), (page

- consultée, le 23 mars 1998), (En ligne),  
<http://www.phi.indiana.edu/ejap/>
- Callicott, John Baird "Rolston on Intrinsic Value : A Deconstruction", *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 14, n° 2, Summer 1992, p. 129-143.
- Callicott, John Baird *Environnement, Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996, p. 498-501.
- Carson, Rachel *Printemps silencieux*, Paris, Plon, 1968, 320 p.
- Castro, J. de *Géographie de la faim*, Paris, Seuil, 1964, 326 p.
- Coolen, I «La culture autre moteur de l'évolution», Paris, *La recherche*, juillet-août 2004, n° 377, p. 52- 57.
- Cragg, W. *Philosophie-problèmes moraux : environnement*, Montréal, McGraw-Hill, 1990, 153 p.
- Cyrulnik (sous la direction) *Si les lions pouvaient parler, Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard, 1998, 1540 p.
- Cyrulnik, B. et al *La plus belle histoire des animaux*, Paris, Seuil, 2000, 256 p.
- Darwin, C. *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle*, Verviers (Belgique), Gérard & Co, 1973, 571 p.
- Dawkins, R. *Le gène égoïste*, Paris, Armand Colin, 1990, 352 p.
- Des Jardins, J. R. *Éthique de l'environnement*, trad. fr. Vinh-De Nguyen/L. Samson, Ste-Foy (Québec), P.U.Q., 1995, 304 p.
- Des Jardins, J. R. *Environmental Ethics*, Belmont (CA), Wadsworth, 2001, (3<sup>e</sup> éd.), 277 p.
- Dion, Michel *L'éthique environnementale contemporaine. Ses représentations du soi, du monde et de Dieu*. Sherbrooke (Québec), GGC.
- Domenach, H. & Picouet, M. *Population et environnement*, Paris, PUF, 2000, 128 p.
- Dorst, J. *La nature dé-naturée*, Paris, Delachaux et Niestlé/Points, Seuil, 1965, 190 p.
- Dower, Nigel *Ethics and Environmental Responsibility*, Aldershot (GB)/Brookfield (Vermont), Avebury/Gower Pub.Co.Ltd, 1989, 146 p.

- Drouin, J.-M. *L'écologie et son histoire*, Paris, Flammarion, 1993, 218 p.
- Duhamel, A «Politisation de la nature», *Ethica*, vol. 8, n° 1, (print.96) p. 71-88.
- Ewald, F et al *Le principe de précaution*, Paris, PUF, 2001, 128 p.
- Fagot, J. «Donner du sens aux images», Paris, *La recherche*, septembre 2002, n° 356, p. 38-40.
- Fagot-Largeault, A. *L'ordre du vivant in Philosophie des sciences 1*, Paris, Gallimard, 2002, p. 490-491.
- Fagot-Largeault, A. ; P. Acot *L'éthique environnementale*, Chilly-Mazarin (Fr.), Éditions Sciences en Situation, 2000, 170 p.
- Ferry, Luc *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Éd. Grasset & Fasquelle, 1992, 222 p.
- Filion, M. «De l'éthique environnementale à l'écologie politique. Apories et limites de l'éthique environnementale», Montréal, *Philosophiques*, vol. 28, n° 2, automne 2001, p. 255-280.
- French, William C. “Against Biospherical Egalitarianism”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 17, n° 1, Spring 1995.
- Fukuyama, F *La fin de l'histoire*, trad.fr.D.-A.Canal, Paris, Flammarion, 1992, 451 p.
- Giroux,G/Cullen, C.A. (sous la direction) *Éthique et politique contemporaines*, Montréal, Fides, 2001, 191 p.
- Goffi, Jean-Yves *Les relations entre l'homme et l'animal in La philosophie et l'éthique* (Université de tous les savoirs 11), Paris, Odile Jacob/poches, 2002, 252 p.
- Gosseries, Axel «L'éthique environnementale aujourd'hui in Philosophie et environnement», *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 395-426.
- Gouvernement du Québec *Loi sur les forêts*, F-4.1, 2000, Québec, (en ligne) 74 p.
- Gouvernement du Québec *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, 2001, Québec, Éditeur officiel du Québec, 124 p. + annexe.
- Guattari, F. *Les trois écologies*, Paris, Galilée, 1989, 73 p.

- Hargrove, E. C. *The Animal Rights / Environmental Ethics Debate: The Environmental Perspective*, Albany, State University of N.Y. Press, 1992, 273 p.
- Holzhaider, J. «Rusé comme... un corbeau», *Pour la science*, n° 324, octobre 2004, p. 46-51.
- Hunt, G. «Rusé comme... un corbeau», *Pour la science*, n° 324, octobre 2004, p. 46-51.
- Jonas, H. *Le phénomène de la vie*, trad. fr. D. Lories, Paris/Bruxelles, De Boeck, 2001, 288 p.
- Jonas, H. *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 1998, 470 p.
- Lacroix, A & Létourneau *Méthodes et interventions en éthique appliquée*, Montréal, Fides, 2000, 272 p.
- Lacroix,A Malherbe,JF *L'éthique à l'ère du soupçon*, Liber, Montréal, 2003, 167 p.
- Laland, K. N. «La culture autre moteur de l'évolution», Paris, *La recherche*, juillet-août 2004, n° 377, p. 52- 57.
- Lamarck *Philosophie zoologique*, Paris, Flammarion, 1994, 718 p.
- Larrère, C. *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 1997, 124 p.
- Larrère, Catherine & Raphaël *Environnement, Dictionnaire d'histoire et de philosophie des Sciences*, Paris, PUF, 1999, p. 360-363.
- Lavergnas, Isabelle *Le vivant et la rationalité instrumentale*, Montréal, Liber, 2003, 201 p.
- Lee, Keekok "The source and Locus of Intrinsic Value", *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 18, n° 3, Fall 1996, p.297-309.
- Leopold, A. *Almanach d'un comté des sables*, trad. fr. A Gibson, Paris, Flammarion, 2000, 290 p.
- Lévèque, Christian *La biodiversité*, Paris, PUF, 1997, 128 p.
- London, C. *Commerce et environnement*, Paris, PUF, 2001, 128 p.
- Lorenz, K. *L'envers du miroir*, Paris, Flammarion, 1975, 349 p.

- Marie-Victorin, Frère *Flore Laurentienne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1954, 927 p.
- Martin-Malivel, J. «Donner du sens aux images», Paris, *La recherche*, septembre 2002, n° 356, p. 38-40.
- Mill, J.S. «La Nature», trad. fr. E. Reus, Paris, *La Découverte*, 2003, 165 p.
- Moscovici, Serge *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1977, 569 p.
- Moscovici, Serge *Réenchanter la nature*, le Moulin du Château(?) (fr), Éditions de l'Aube, 2002, 66 p.
- Nash, Roderick F. *The Rights of Nature: A History of Environmental Ethics*, Madison (Wisc.), The U. of Wisconsin Press, 1989, 290 p.
- Norton, Bryan G. “Convergence and Contextualism : Some Clarification and a Reply to Stevenson”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 19, n° 1, Spring 1997, p. 87-100.
- Norton, Bryan G. “J. Baird Callicott: In Defense of Land Ethic”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 13, n° 2, Summer 1991, p.181-6.
- Norton, Bryan G. “Paul W Taylor : Respect for Nature”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 9, n° 3 , Fall 1987, p. 261-267.
- O’Neil, Rick “Intrinsic Value, Moral Standing and Species”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 19, n° 1, Spring 1997, p.45-52.
- O’Riordan, T. *Environmentalism*, London, Pion Ltd, 1976, 373 p.
- Ost, François «Du contrat à la transmission ; le simultané et le successif», *La Revue philosophique de Louvain*, tome 96, n° 3, août 1998, p. 453-475.
- Paden, Roger “Nature and Morality”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 14, n° 3, Fall 1992, p. 239-251.
- Parson, E. A. (sous la direction) *Gérer l'environnement*, Montréal, P.U.M., 2001, 422 p.
- Paske, Gerald H. “The Life Principle: A Metaethical Rejection”, *Journal of Applied Philosophy*, vol. 6, n° 2, 1989, p. 219-225.
- Pelt, J-M et al. *La plus belle histoire des plantes*, Paris, Seuil, 1999, 206 p.

- Picq, P *Qu'est-ce que l'humain ?* Le Pommier, 2003, 123 p.
- Plutarque *Manger la chair, Traité sur les animaux*, trad. fr. Amyot, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2002, 75 p.
- Prades, J. A. *L'éthique de l'environnement et du développement*, Paris, PUF, 1995, 128 p.
- Regan, Tom 12. Tom Regan in *L'homme et l'animal*, sous la direction de Alberto Bondolfi, Fribourg (Suisse), Éditions de l'Université de Fribourg, 1995, (164 p.), p.102-111.
- Reichholf J.H. *Le retour des castors, Surprises écologiques*, Paris, Flammarion, 1996, 282 p.
- Ricoeur, P. «La responsabilité et la fragilité de la vie», *Le messager Européen*, n° 5, 1991, p. 205-215.
- Rolston III, H. *The land ethic at the turn of the millennium, Biodiversity and Conservation* 9, (Netherland), Kluver Academic Publishers, 2000, p.1045-1058.
- Rolston III, H. *Naturalizing and Systematizing Evil* in *Is Nature Ever Evil? Religion, Science and Value*. London, Routledge, 2003, p. 67-86.
- Rolston III, H. *Conserving Natural Value*, N. Y. Columbia University Book Press, 1994, 259 p.
- Rolston III, H. *Environmental Ethics : Duties to and Values in The Natural World*, Philadelphia, Temple University Press, 1988, 391 p.
- Rolston III, Holmes *Life and the nature of Life in Parks* in *The full Value of Parks : From the Economic to the Intangible*, Harmon, David and Allan D. Putney, Eds. Lanham, MD: Rowmanand Littlefield, 2003.
- Russ, Jacqueline *La pensée éthique contemporaine*, Paris, PUF, 1995, 128 p.
- Schweitzer, A *Humanisme et mystique*, Paris, Albin Michel, 1995, 533 p.
- Schweitzer, A *Ma vie et ma pensée*, Paris, Albin Michel, 286 p.
- Seguin, F. *Le sel de la semaine*, Sillery (Québec), Québec Science Éditeur, 1980, 133 p.
- Serres, M. *Éclaircissements*, Paris, Flammarion, 1994, 303 p.

- Serres, M. *L'Incandescent*, Éditions Le Pommier, 2003, 355 p.
- Serres, M. *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1992, 193 p.
- Serres, M. *Qu'est-ce que l'humain ?* Paris, Le pommier, 2003, 123 p.
- Serres, M. *Rameaux*, Paris, Le Pommier, 2004, 239 p.
- Singer, P *L'égalité animale expliquée aux humains*, Lyon, 2002, 75 p.
- Singer, P. *La libération animale*, Paris, Grasset, 1993.
- Singer, P. *Questions d'éthique pratique*, Bayard, 1997, 371 p.
- Sorabji, Richard *Des droits des animaux : débats antiques et modernes* in *La philosophie britannique sous la direction de Monique Canto-Sperber*, Paris, PUF, 1994, p. 217-251.
- Sosoe, L.K. (sous la direction) *La vie des normes et l'esprit des lois*, Paris, L'Harmattan, 1998, 499 p.
- Spinoza, B. *L'éthique*.
- Sterba, James, P. “From Biocentric Individualism to Biocentric Pluralism”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 17, n° 2, 1995, p. 191-207.
- Suzuki, D. *L'équilibre sacré*, trad. fr. J. Chapdelaine Gagnon, Montréal, Fides, 2001, 303 p.
- Taylor, P W *Respect for Nature, A theory of Environmental Ethics*, Princeton University Press, 1986.
- Taylor, P W “In Defense of Biocentrism”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 5, n° 3, Fall 1983, p. 237-243.
- Taylor, P W. “Are Humans Superior to Animals and Plants?”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas) vol. 6, n° 2, Summer 1984, p 149-160.
- Taylor, P W. “Inherent Value and Moral Rights”, *The Monist*, vol. 70, n° 1, January 1987, p.15-30.
- Taylor, P. W. “Frankena on Environmental Ethics”, *The Monist*, vol. 64, n° 3, July 1981, p. 313-324.
- Taylor, Paul W. “The Ethics of Respect for Nature”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 3, n° 3, Fall 1981, p.197-218.

- Taylor, Paul W. *Principles of Ethics: An Introduction*, Belmont (Ca), Wadsworth Publishing Company, 1975, 234 p.
- Tessier, Robert «Le mouvement de préservation de la nature : Au cœur d'une typologie des éthiques de l'environnement», *Ethica*, Rimouski, vol. 9, n° 2, tome II, 1997, p. 117-133.
- Thiele, Leslie Paul “Nature and Freedom : A Heideggerian Critique of Biocentric and Sociocentric Environmentalism”, *Environmental Ethics*, Denton, (Texas), vol. 17, n° 2, Summer 1995, p.171-190.
- Van der Steen, Wim J “The Demise of Monism and Pluralism in Environmental Ethics”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 17, n° 2, Summer 1995, p. 209-220.
- Vernadsky, W. *La biosphère*, Paris, Seuil, 2002, 284 p.
- Vincent, J.-D. *Qu'est-ce que l'humain ?* Le Pommier, 2003, 123 p.
- Weston, Anthony “Christopher D. Stone: The Gnat is Older Than Man”, *Environmental Ethics*, Denton (Texas), vol. 16, n° 4, Winter 1994, p. 441-444.
- Wilson, E. O. *L'avenir de la vie*, Paris, Seuil, 2003, 285 p.